

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 octobre 1999, à 14 h
Hôtel Le Président
3535. rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
ASSOCIATION POUR LA PRÉServation DU LAC MAGOG:	
NORBERT FAUTEUX.....	2
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ORFORD:	
ANTONIO BARBIERI, JEAN POULIOT	11
EDWIN M. BRIGGS, RENÉ LACOSTE	19
LA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE:	
LUC CHAREST, ANTOINE DOYON	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	44
ENVIRO-ACCÈS INC.:	
JEAN-FRANÇOIS COMEAU	44
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE:	
MONIQUE CLÉMENT, JEAN-GUY DÉPÔT.....	56
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'ESTRIE:	
JANVIER CLICHE, JEAN LACHARITÉ	74
LUCIE ROY-ALAIN	85

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. C'est un euphémisme de dire qu'on est content d'être dans la région et qu'on est déjà averti qu'on aura beaucoup d'ouvrage dans les deux jours de présence puisqu'il y a beaucoup de mémoires, au point d'ailleurs qu'on a dû planifier un retour ici vendredi pour être capable d'entendre tous les mémoires que vous voulez présenter. Ce qui montre votre intérêt,
10 votre implication dans la question.

15 Je rappelle que l'audience que nous dirigeons se déroule en deux parties: la première partie qui a duré du mois de mars à fin juin et même au-delà était consacrée à l'information, permettre aux gens de poser toutes les questions, ramasser la documentation existante et les études un peu partout, constituer le dossier en quelque sorte. Et la deuxième partie, dans laquelle nous sommes, qui consiste à refaire une deuxième tournée du Québec pour recevoir les mémoires des groupes et des individus qui veulent attirer l'attention sur des aspects qui leur semblent essentiels. C'est une question qui est gigantesque, celle de toute la gestion de l'eau au Québec.

20 Vous savez sans doute aussi que nous avions prévu de commencer la tournée plus tôt à l'automne au 13 septembre, dans notre planification, mais que cela était trop lourd pour les groupes et trop précipité, de sorte que même si nous avions prévu être ici dans la semaine du 13 septembre, on a redéfait l'agenda, on vous a placé à la date de maintenant pour vous donner une meilleure chance de vous préparer et on a tout décalé le reste. Et c'est donc une espèce de complicité commune qui nous a permis de faire que, aujourd'hui, nous soyons ici.

30 Dans le déroulement que nous suivrons, c'est simple. Règle générale, nous avons lu vos mémoires, nous en avons discuté. Là, je dis règle générale parce que dans mon cas, vous voyez qu'il y a un petit problème de grippe et je n'ai pas eu le temps de tout parcourir cette fin de semaine, donc il y a quelques mémoires que moi je n'ai pas encore lus mais mes collègues les ont lus et on s'est un petit peu partagé la tâche. Alors n'ayez pas peur.

35 On vous demande donc de résumer votre mémoire, de nous dire l'essentiel, si vous pouvez, dans une dizaine de minutes, ce qui permet, ensuite, à la Commission de vous poser un certain nombre de questions pour permettre de comprendre les sources, le fond de votre argumentation et parfois de comparer votre position par rapport à ce qu'on a vu ailleurs, pour comprendre un peu qu'est-ce qui est propre à votre pensée.

40 L'idée, ce n'est pas de vous mettre en boîte, l'idée, c'est vraiment de bien préciser la pensée, de bien comprendre ce que vous pensez. Parce que des fois, on demande une chose, on s'aperçoit que ce qu'on voulait dire, c'était plutôt telle ou telle chose. Parfois, il y a des éléments un petit peu plus techniques, un petit peu plus précis qu'il vaut la peine d'aller explorer.

45 Alors, la procédure veut qu'à la fin de chaque séance, un droit est donné, qui s'appelle un droit de rectification. C'est-à-dire que s'il y a des choses qui ont été dites, qui sont inexactes au plan factuel, il est permis à toute personne de faire une mise au point et donc de corriger les erreurs de faits. Ce n'est pas un droit argumentaire. Ça n'est pas l'occasion pour en profiter pour donner toutes sortes d'autres informations, par ailleurs intéressantes, mais il faut s'en tenir 50 d'une manière très stricte à uniquement la mise au point de l'information inexacte. Donc, c'est donc bien un droit de rectification et non pas un droit de réplique, auquel cas on n'en finirait pas.

55 Alors je connais votre discipline et votre collaboration et sans plus tarder, j'inviter l'Association pour la préservation du lac Magog à venir nous présenter son mémoire, s'il vous plaît.

M. NORBERT FAUTEUX :

60 Mon nom est Norbert Fauteux. Je suis président ex officio de l'Association pour la protection du lac Magog. Alors je sympathise avec vous pour les questions de grippe parce que je vous devance de quelques jours mais, en tout cas...

LE PRÉSIDENT :

65 Et faites attention. Elle est galopante.

M. NORBERT FAUTEUX :

70 Alors, chers commissaires, monsieur le président, l'APLM quand même est une association qui regroupe un bon nombre de membres. On a actuellement à peu près 300 membres. On est déjà allé jusqu'à 400. On en fait état là-dedans. On a fêté, je pense, 26 ans d'existence. Et comme le lac Magog est situé dans un milieu, je pense, qui est représentatif du développement industriel, du développement sportif et du développement en général de ce qu'on appelait autrefois les Cantons de l'Est, et maintenant l'Estrie, je pense qu'on se devait de rappeler cette image-là. On n'a pas la prétention de faire autre chose que de mettre les faits particuliers au lac Magog et de dire ce qu'on souhaite à court terme et à long terme de ce qui arrive par rapport à ce lac.

80 Parce que, comme on le mentionne un peu plus loin, la tendance est que maintenant, l'attraction du lac est rendue pour les gens de la ville qui viennent s'installer en permanence. C'est-à-dire que les gens vivent au lac Magog. Alors pour les gens de l'Association, il s'agit de surveiller et de voir à la qualité du lac, autant en hiver qu'en été. Quand il y a 20 ans ou 15 ans, l'école finissait, c'était l'ouverture des chalets, ça, c'était une autre histoire.

85 Malheureusement, on s'aperçoit que les gens de ce temps-là, qui s'en venaient passer l'été au lac Magog, s'en venaient se baigner dans les égouts de Magog. Et d'autant plus que l'été, l'apport d'eau qui vient du lac Memphrémagog était diminué par des arrêts importants. Alors maintenant, c'est corrigé, cette partie-là, mais c'est juste pour nous situer quand même

90 dans un état d'évaluation d'eau qui est beaucoup plus grand maintenant, la connaissance de ce qu'on devrait avoir dans un lac. En d'autres mots, ce qu'on ne voyait pas il y a 20 ans, ce n'était pas grave. Aujourd'hui, on se pose des questions: est-ce que c'est du BPC? Est-ce que c'est toutes sortes de choses ajoutées qui deviennent des dangers? Maintenant, c'est différent et on a des moyens pour continuer à améliorer cette situation-là.

95 Alors je passe rapidement en diagonale le petit mémoire qui vous a été envoyé. L'Association vous a été présentée. Le petit lac Magog, je pense que tout le monde sait où il se situe. C'est quand même un petit lac mais il a l'avantage d'avoir un renouvellement d'eau parce que c'est à la fois la rivière Magog qui est élargie à cet endroit-là. Et une chance qu'on a ça dans bien des cas, ne serait-ce que pour changer nos poissons d'eau l'été parce qu'on a des problèmes dans ce sens-là.

100
105 Le bassin hydrographique est de l'ordre de 70 kilomètres carrés. Quand je parle de ce bassin-là, je ne parle pas du bassin du lac Memphrémagog. Et on est situé quand même à mi-chemin entre Sherbrooke et la Ville de Magog qui comprend maintenant, pour la question de rejets d'égout pluvial, qui comprend aussi Omerville et les petites municipalités qui se regroupent à Magog.

110 Il faut bien penser qu'on parle d'un aménagement d'un lac qui date d'à peu près, cette surface-là, on parle de 1909 pour l'aménagement des réservoirs où, à ce moment-là, on bâtissait une réserve pour créer de l'électricité pour Sherbrooke. Alors il faut bien penser qu'à partir de ce temps-là, des barrières se sont créées, qui sont les barrages, et les chemins de fer qui suivaient aussi le lac de chaque côté. Alors tout ça, ça a fait quand même un lac typique du développement d'il y a quand même une centaine d'années.

115 Le premier 50 ans, ce que je mentionnais tantôt, il s'agissait d'un lac où ça servait pour les chalets d'été. La deuxième partie, à partir des années 50, l'après-guerre a fait que la construction a augmenté énormément pour dire qu'aujourd'hui, à l'Association, on évalue à 750-800 propriétés qui sont directement sur le bord du lac dans les quatre municipalités qu'on touche. Alors si on parle de 300 membres, on pourrait avoir facilement, directement intéressé et directement touchant au lac, beaucoup plus que ça et on serait dans l'ordre de 750.

120
125 Ce que je voudrais mentionner aussi, dans le mémoire, on touche des choses très, très directement rattachées au lac Magog. Ça ne veut pas dire qu'on ne tient pas compte des grands enjeux qui sont mentionnés dans l'ensemble de la recherche pour la question de l'eau au Québec.

130 La question de sécurité. On a malheureusement eu à déplorer en 1998 un décès de personne qui s'amusait sur le lac et l'année 99 nous a montré qu'encore, même s'il arrive des choses tragiques, on oublie très vite. Alors on a des problèmes très sérieux quant à la sécurité sur le lac. Serait-ce dans certains cas, les problèmes, on a quand même depuis cinq ans une patrouille qui est engagée, mais une patrouille, ça ne peut pas tout le temps être sur le

lac à tous les jours. Alors on a encore ce problème-là et on tiendrait beaucoup à ce que ce soit réglé.

135 Mais encore là, la question de patrouille, comme je le mentionne dans le rapport, on fait face à un problème de beaucoup de gouvernements. C'est-à-dire qu'il y quatre municipalités dans lesquelles le lac se trouve. Et des quatre municipalités, il y en a deux qui sont dans la MRC de Sherbrooke, puis deux dans la MRC de Magog. Et, en plus des quatre municipalités, c'est bien sûr que le bassin versant, lui, va en chercher trois autres.

140 Alors quand il s'agit de voir les effets des rejets, soit d'égout de surface et autres, qui arrivent par les ruisseaux, alors on a énormément de monde à voir. Alors il n'y a pas une association, je pense, qui va venir à bout de convaincre tout ce monde-là à faire des pressions. Et je dis, je dois malheureusement dire que l'écoute qu'on reçoit, généralement, il y a une réponse: c'est la faute de l'autre. Bon!

150 Alors ça, si ce n'est pas la faute de la municipalité voisine, c'est la faute du gouvernement provincial, puis si ce n'est pas le gouvernement provincial, c'est le fédéral, parce que, en plus de ça, le lac Memphrémagog, il y a toujours cet argument d'entendre fédéral-provincial pour contrôler le niveau du lac. Alors, ça, je pense que c'est majeur. Et pour ce qui est de gestion d'eau dans notre petit patelin, notre petit coin, notre petit lac, c'est déjà pas facile.

155 Alors c'est des balises qu'il va falloir avoir et puis je pense que la politique de l'eau au Québec va certainement pouvoir aider énormément cette situation-là.

160 Je fais état ici surtout - c'est quelque chose qui est personnellement et qui touche aussi des gens de l'Association - l'utilisation de pesticides, d'herbicides et tous les «cides» que vous pouvez avoir. Comme le lac touche quand même des zones qui sont fortement maintenant habitées, alors on a des pelouses, on a toutes sortes de choses que les gens aiment à cultiver. Amener la ville à la campagne, ça peut avoir certains aspects intéressants mais, de ce côté-là, moi, personnellement, j'ai fouillé dans la réglementation des municipalités qui nous entourent et dans la réglementation des MRC, il y a des choses qui pourraient avoir une certaine suggestion pour ne pas utiliser de pesticides, d'herbicides.

165 Mais je vais vous dire franchement, quand on arrive au terrain de golf où tout le monde se rencontre, administrateurs municipaux et tous les hommes d'affaires, il est beau le terrain de golf, puis son versant est direct sur le bord du lac. On n'est pas capable de convaincre les gens d'arrêter cette histoire-là. Ça fait que c'est juste un exemple qui nous frappe mais je pense que c'est important aussi.

En gros, dans les suggestions qu'on aimerait ou les recommandations, je passe à ça immédiatement, c'est que j'ai eu l'occasion quand même de voir les bénéfices ou les bienfaits de la gestion par bassin versant et je pense que c'est un cas où pour régler ou pour orienter et

175 baliser tous les intervenants ou toute la façon d'intervenir là-dedans, il y a strictement une façon de penser: c'est d'avoir un modèle de gestion par bassin versant.

180 Parce que tant et aussi longtemps que - les bassins versants ne sont même pas connus, je parle de sous-bassins dans ce cas-ci - tant et aussi longtemps qu'on ne tiendra pas compte de celui qui est en aval pour savoir les préjudices qu'on cause et qu'on ne tiendra pas compte aussi pour celui qui est en amont de peut-être pas croire à 100 % qu'il nous envoie seulement de l'eau très propre, on va naviguer et on va toujours avoir ce problème de ne pas connaître celui qui peut intervenir directement sur la politique de gestion de l'eau qui va éventuellement venir au Québec.

185 Alors, en gros, ça touche le résumé et puis le texte qu'il y a là. Encore une fois, je vous remercie de m'avoir écouté et puis ça nous fera plaisir de continuer à travailler dans ce sens-là. Merci.

190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Fauteux, et je demande à monsieur Camille Genest de vous poser la première question.

195 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

200 Monsieur Fauteux, il semble que vous avez bien documenté les questions de sécurité. C'est un aspect qui n'a pas été traité beaucoup jusqu'à maintenant devant la Commission. Vous avez mentionné un accident pénible de motomarine et que la solution que vous utilisez maintenant est une patrouille à temps partiel.

Bon, est-ce que cette solution-là est adéquate? Est-ce qu'elle mériterait d'être améliorée? Dans quel sens? Et comment est financée cette patrouille-là?

205 **M. NORBERT FAUTEUX :**

210 D'accord. La patrouille, telle qu'on la connaît maintenant, c'est peut-être un modèle qui a été un peu un précurseur dans la région. C'est qu'au lac Massawippi, il y a cinq-six ans, il y avait des problèmes. Comme le lac Massawippi est un lac voisin, qui est dans la MRC de Memphrémagog, il y a eu des pressions qui se sont exercées et Memphrémagog a monté un programme de patrouille. Mais comme au lac Magog on avait besoin aussi de patrouille, on pense qu'on avait besoin, et que la moitié du lac est dans la MRC de Sherbrooke avec Rock Forest et Deauville, à ce moment-là, il y a une entente qui s'est faite, il y a une entente qui doit se renouveler à chaque année, parce qu'il y a des budgets à affecter à la patrouille.

215 Alors, depuis cinq ans, il y a de la patrouille. Au début, c'était une patrouille suggestive et puis, évidemment, les patrouilleurs qui doivent se déplacer en amenant bien souvent leur bateau, c'est un petit peu compliqué, c'est quand même amorcé et ça donne des résultats.

220 Mais il faut bien s'entendre. C'est que les conseillers municipaux qui doivent discuter du budget à affecter à cette patrouille-là, bien, si j'ai l'occasion de les croiser le lendemain qu'ils ont voté un budget, ils me disent: «Bien, par exemple, il va falloir qu'il vienne sur notre lac. Qu'il soit pas tout le temps ailleurs.» Alors on passe notre temps à avoir des doutes parce que tout le monde voudrait avoir la patrouille le beau dimanche après-midi, pour que ce soit efficace. Le beau dimanche après-midi qu'il pleut, bien, là, il y en a peut-être une patrouille.

225 Alors c'est tout ça la difficulté mais, par contre, je pense que même s'il y a des difficultés, il faut continuer dans ce sens-là.

230 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Mais est-ce que c'est une patrouille de type préventif, qui donne des conseils aux gens ou plutôt de contrôle?

235 **M. NORBERT FAUTEUX :**

 Il y a du contrôle. Maintenant, avec le temps, il y a eu un renforcement. C'est bien sûr que dans des circonstances très critiques, ils pourraient exiger de faire venir la police provinciale parce qu'ils manquaient d'autorité. Mais à toutes fins pratiques, c'est suggestif.

240 Mais, moi, je suis convaincu d'une chose. La patrouille, c'est bien plus pour montrer aux gens l'importance de se conduire adéquatement sur un lac. Évidemment, il y a un renforcement qui s'en vient avec le contrôle de l'âge pour conduire les motomarines et puis tout ça, mais c'est tellement récent qu'on ne peut pas encore évaluer la situation.

245 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Et est-ce que la situation s'est améliorée?

250 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Je pense que - c'est difficile à mesurer - je pense que oui. Je pense que la situation s'est améliorée. Évidemment, en plus de ça, ça a pris quatre ans avant qu'on ait convaincu les conseils municipaux de mettre des bouées. Parce que le balisage, on est passé de six bouées pour quatre municipalités à dix-neuf bouées l'été dernier. Puis il en manque encore. Au moins d'avoir des bouées, bien, il y a quelqu'un qui dit: «C'est vrai. Il y a peut-être quelque chose à faire ici.» Mais avec le temps, ça s'en vient.

260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

265 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aimerais parler de gestion par bassin versant, puisque vous l'avez abordée dans votre mémoire.

270 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Oui, oui.

275 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je sais qu'il y a des négociations avec le Vermont parce que le lac Memphrémagog est transfrontalier. Comment l'imaginez-vous cette gestion par bassin versant? Il y aura forcément du regroupement?

280 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Absolument.

285 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors dans cette région-ci, croyez-vous qu'un tel regroupement se fasse un peu, beaucoup, passionnément rapidement?

290 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Bien, quand on parle de regroupement, ce n'est peut-être pas les municipalités telles qu'on les connaît mais c'est l'ensemble des municipalités.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui et des cours d'eau et des plans d'eau qui doivent se regrouper.

295

M. NORBERT FAUTEUX :

Et des cours d'eau et des plans d'eau. Parce que, en plus de ça, il reste qu'il faut aller jusqu'à Drummondville. Il faut aller jusqu'à Drummondville. Puis elle dépasse déjà les limites actuelles de la gestion des autres éléments. Mais je pense que Drummondville doit être inclus là-dedans. Et ils sont très intéressés, eux autres, d'avoir de l'eau qui est améliorée avant de la filtrer, c'est bien sûr. D'ailleurs, il y a eu des rencontres au niveau du Conseil régional d'environnement et puis on a eu une bonne écoute de Drummondville.

300

Maintenant, ça prend du temps à mettre tout ça en plan, cette histoire-là.

305

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ça devient vaste, là...

310

M. NORBERT FAUTEUX :

C'est vaste.

315

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

... parce que si on part des États-Unis, en plus. Croyez-vous qu'une telle concertation puisse se faire dans une période qui ferait une seule décennie? Là, on inclut tous les usagers possibles: l'industrie, l'agriculture, les municipalités qui peuvent former éventuellement ce qui sera le conseil ou le gestionnaire de cet immense bassin dit regroupé, si on va jusqu'à Drummondville.

320

Alors, d'après vous, est-ce que c'est illusoire de penser à une dizaine d'années dans une région comme ici?

325

M. NORBERT FAUTEUX :

330

Je pense qu'il faut viser à le faire à l'intérieur d'une dizaine d'années. Ça s'impose. Que ça dépasse un petit peu, ce n'est pas là l'importance mais je pense qu'il faut le faire. Évidemment, ce qui s'est fait pour la rivière Chaudière, on voit, je pense que ça fait déjà trois-quatre ans que ça marche?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

335 92, je crois.

M. NORBERT FAUTEUX :

340 C'est de mettre une espèce de structure en place pour que les gens se parlent sans écraser tout le monde parce qu'il ne s'agit pas d'avoir des super structures mais, quand les besoins sont là, les gens vont certainement s'approcher. Évidemment, il y a eu un début, il y a eu une amorce qui s'est faite à un moment donné, puis on a vu que les gens de Drummondville ont réagi, eux autres. Ça les intéresse beaucoup. Il y a de l'intérêt dans tout ça.

345 C'est bien sûr que les gens du petit lac Magog, ça les intéresse aussi de se faire conseiller puis de savoir que l'usine d'épuration qui est en amont de chez eux, bien, il n'y a pas trop de déversements, puis que les égouts pluviaux qui viennent de Magog puis d'Omerville, puis tout ça, quand il s'agit de faire de la planification, bien, qu'on tienne compte de tout ça, cette histoire-là.

350 Tantôt, je parlais un peu de pesticides, puis d'herbicides. Il faut bien s'imaginer que la Ville de Magog, que je connais, je suis venu au monde là, pendant des années, jusqu'en 1960 à peu près, n'avait aucune usine d'épuration. Ça a commencé par Dominion Textile qui est une usine d'épuration pour l'industrie et l'usine d'épuration de la Ville, actuellement, fonctionne, on peut dire adéquatement, depuis en quelque part 1985-86. Ça ne fait pas si longtemps que ça. Et avant ça, l'égout était la rivière.

360 Maintenant, l'eau de surface, ce n'est pas réglé ce problème-là. Quand vous passez les beaux étés avec tout le tourisme à Magog, puis qu'il fait chaud, puis que les pelouses commencent à jaunir, puis là, les gens ont mis des engrains puis ont mis toutes sortes de choses, puis là arrive l'orage de deux, trois jours, qu'est-ce que vous pensez qui descend dans la rivière? C'est tous les surplus de tout ça qui descend à la rivière.

365 Alors ça fait partie quand même d'une planification qui va rejoindre une gestion par bassin. Le bassin de la rivière Magog est important par rapport à la rivière St-François, puis c'est là qu'il faut commencer, puis c'est là qu'il faut se regrouper. Est-ce que ça répond à votre question?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

370

Oui. J'aurais peut-être une dernière question vu que le président l'aurait probablement posée avec une meilleure voix. Vous avez abordé aussi le fait de la présence de BPC dû à l'industrie textile justement.

375 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Oui, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

380

Dans l'éventualité d'une telle gestion, même si ça devenait quelque chose d'assez gros, puisqu'on parle d'un éventuel regroupement de bassins versants, comment vous sentiriez-vous comme association? Est-ce que vous voudriez participer? Est-ce que vous offririez des services? Attendriez-vous d'avoir peut-être une aide, un soutien financier de la part de cette administration-là?

385

M. NORBERT FAUTEUX :

390

Bien, je pense que ça serait encourageant pour une association de participer à l'élaboration de quelque chose qui semble avoir un débouché. Parce qu'actuellement, il n'y a pas grand-chose qui débouche. Alors, ça, en tout cas personnellement, moi, ça m'intéresserait bien gros de continuer avec l'Association.

395

Maintenant, c'est bien sûr que la question de, juste pour répondre, obtenir de l'argent, on fonctionne quand même avec des cartes de membres à 10 \$ encore en 1999 et on a un certain soutien, mais je pense qu'on pourrait continuer dans ce style-là. On pourrait continuer puis ça serait drôlement intéressant.

400

Mais actuellement, je vous donne juste un exemple. Par hasard, on apprenait, il y a quelques années, que le lac Magog contenait des BPC. Bon! Puis on avait quasiment le championnat des BPC pour les lacs. Là, c'est bien sûr qu'il y a des gens du ministère de l'Environnement qui ont commencé à nous expliquer qu'est-ce que c'était, puis qu'ils étaient pour faire bien, bien de quoi; la deuxième année, bien, là, il y avait moins de monde; puis la troisième année, là, ils n'avaient plus le temps. Mais les BPC, moi, je ne vois pas ça. Je vis à côté du lac, je ne vois pas ça à tous les jours mais il y en a encore, c'est sûr.

405

Alors si on fait partie d'une gestion de bassin, à un moment donné, je pense qu'on va être capable de se poser la question ensemble: les BPC vont-ils se rendre à Drummondville? Vont-ils se rendre à Windsor? C'est tout ça. Actuellement, si on se regarde juste par petits coins, on se perd là-dedans. On se perd bien net.

410

Puis, moi, je reçois des téléphones de gens l'été: «On peut-tu manger le poisson? On peut-tu se baigner?» Le poisson, on les réfère au petit livre du ministère de la Faune, puis la baignade, bien, on ne connaît pas de cas où les gens soient malades de se baigner. C'est tout ce qu'on peut répondre. Mais il reste que c'est des questions mais c'est des réponses incomplètes. Ça fait qu'en ensemble, on pourra peut-être en donner des meilleures.

415

LE PRÉSIDENT :

420

Merci, monsieur Fauteux.

425 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Merci.

425 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite les représentants de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford, s'il vous plaît.

430 **M. JEAN POULIOT :**

Bonjour! Jean Pouliot, propriétaire riverain du lac Orford.

435 **M. ANTONIO BARBIERI :**

Antonio Barbieri, résidant au lac Orford, conseiller municipal à Eastman.

440 **M. JEAN POULIOT :**

445 Alors, l'APELOR, c'est une association récemment constituée, qui s'est polarisée un peu autour de la consultation sur la prohibition des embarcations motrices sur le lac Orford, je le situe très rapidement, au pied de l'autoroute, à peu près le kilomètre 115, 116 sur l'autoroute, coincé entre la 112 et la voie ferrée, 1.2 kilomètre carré, une fonction récréative et la source d'eau potable pour Eastman et 14 résidences de Stukely. Les rives naturelles sont relativement réduites, empiétées par la 112 et la voie ferrée. Il y a aussi une zone marécageuse qui n'a pas été touchée, heureusement. Environ 200, 250 propriétés qui ont accès au bord de l'eau et un lac qui est départagé entre Austin et Eastman.

450 Le 21 août 1999, il y a eu consultation publique sur la prohibition des embarcations à moteur mécanique sur le lac Orford. Les raisons invoquées, vous pouvez l'imaginer: pollution de l'eau, pollution sonore dans un petit espace encavé; sécurité des plaisanciers, des plongeurs, des baigneurs; et le comportement peu responsable de plusieurs propriétaires d'embarcation à moteur.

455 Alors première question qui n'a pas été vidée adéquatement: un lac privé ou un lac public? La municipalité s'est réfugiée derrière la possibilité - une des deux municipalités mais, finalement, ça a fait emporter la décision - qu'il y avait un point d'eau dit public. Ça n'a pas été fouillé. On ne voulait pas dépenser des frais légaux pour vérifier, de telle sorte qu'on a utilisé la réglementation canadienne pour une consultation publique, donc tous les citoyens canadiens pouvaient se prononcer sur la pertinence ou non de prohiber les bateaux moteurs.

L'assemblée a été préparée par deux conseillers municipaux désignés. Une salle qui peut normalement accueillir de 300 à 400 personnes a été retenue. On a demandé une

465 procédure avec bulletin de vote et mécanisme de contrôle des personnes qui se prononçaient. Ça a été refusé. Alors il y a eu un afflux très important. Il y a eu quand même enregistrement mais c'était volontaire et ce n'était pas contraignant avec le vote, il y a eu 730 personnes qui se sont enregistrées. Rappelez-vous la salle, c'est 300 à 400 personnes. Toutes les chaises ont dû être enlevées pour permettre aux gens de participer au débat. Il y avait des personnes d'un certain âge, des gens qui avaient des enfants, qui ont quitté la salle avant le vote parce que c'était beaucoup trop chaud et rempli à pleine capacité.

470
475 Finalement, 635 personnes ont voté avec 290 en faveur de la prohibition et 345 contre. Là-dessus, il est très clair qu'il y a plus de 730 personnes qui étaient là à un moment donné ou à un autre de l'assemblée, parce qu'il y a des gens qui refusaient de s'inscrire.

480 On a dénombré sur les listes, on a fait un dépouillement: 120 personnes étaient propriétaires riveraines d'Austin, 40; d'Eastman, 80. 35 autres personnes venaient d'Austin; 307 disaient venir d'Eastman. Si on ajoute les propriétaires riverains aux 307 d'Eastman, on a 80 % de la population d'Eastman qui s'est présenté pour discuter de la question de l'eau. Donc, je peux vous faire croire que ça dépasse les pourcentages de vote aux élections provinciales, municipales, fédérales, etc. Il y a 103 personnes qui disaient venir des lacs avoisinants; 165 disaient habiter Granby, Montréal et ses banlieues, Sherbrooke, Racine.

485 Bref, les Martiens étaient là. Plusieurs personnes présentes ne savaient pas où était situé le lac Orford, n'y ont jamais fait du bateau ou tout autre sport nautique, ne boivent pas son eau et la description qu'ils faisaient du lac ne correspondait pas du tout à la réalité. Donc une consultation, oui, mais un vol. Une majorité des gens d'Eastman et d'Austin se serait prononcée pour la prohibition des embarcations moteurs suite aux consultations de porte-à-porte et de bouche à oreille.

490
495 Et vous comprenez que quand des groupes, des associations de skieurs nautiques et d'embarcations motrices, des promoteurs des motomarines et autres débarquent dans un petit dossier comme celui-là, non seulement le vote est renversé mais, en plus de ça, on ne peut pas, nous, revenir l'année suivante auprès des autorités municipales avec la même requête sans se faire dire: «Écoutez, on vient de dépenser un peu d'argent, beaucoup de temps, beaucoup de salive. On ne va pas recommencer à tanner le monde avec ça.»

500 Recommandation. Nous croyons donc que ce genre de consultation devrait être réservée aux seuls citoyens concernés, c'est-à-dire les utilisateurs d'une surface d'eau et les consommateurs de cette eau quant à la façon de la gérer et de la protéger.

505 Dans les petites municipalités comme la nôtre, très souvent les élus craignent de prendre des décisions qui déçoivent quelques personnes, un cousin, un «mon oncle», une «ma tante» et préfèrent le statu quo, de telle sorte que les règlements de protection de l'environnement sont appliqués avec un certain laxisme.

510 On parle ici d'une source d'eau potable et on croit que la santé publique devrait prévaloir sur les intérêts de plaisanciers et que les lacs qui servent de source d'eau potable devraient faire l'objet d'une protection gouvernementale. Lorsque c'est laissé dans les mains des acteurs locaux, il y a une valse d'hésitations avant de poser les bons gestes.

515 Les lacs de petite surface. Voilà des lieux encore plus vulnérables aux agressions humaines et il devrait y avoir une réglementation provinciale qui s'applique indifféremment de la municipalité et de la volonté de propriétaires riverains. Installer de petits bateaux puissants ou des motomarines sur de petits lacs nous mène à des situations aberrantes.

520 Les connaissances scientifiques que l'on a pour régénérer un lac sont tellement limitées par rapport aux connaissances que l'on a sur les dommages que les bateaux moteurs et la pollution font subir à ces lacs-là, pourquoi ne pas agir?

525 Être porteur d'une vision. Nous croyons qu'il est du devoir d'un gouvernement d'être porteur d'une vision à moyen et à long termes face à ce dossier. Les acteurs locaux sont souvent prisonniers d'une perspective de plaisir à court terme et de renouvellement de mandat. Ils ne semblent pas penser ou vouloir agir pour protéger le patrimoine des générations futures.

530 Finalement, frustrations. Rapatrier ce dossier. Quand on a vu les procédures à faire adopter une résolution par les autorités municipales, l'envoyer pour octobre à Québec qui, lui, l'envoie pour novembre à Ottawa, on se demande pourquoi ce programme-là n'a pas été rapatrié alors qu'une province moins séparatiste qu'est l'Ontario semble l'avoir fait pour sa province?

535 Alors, nous voulons concentrer nos commentaires essentiellement sur notre activité de consultation. C'est le début de nos activités mais je dois vous dire que par rapport au temps investi, ça a été très frustrant de se voir enlevé à l'arraché une démarche qui, en fait, visait le bien-être des gens sur notre lac. C'est tout pour ce qui est de la présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

540 Merci. Je n'ai pas bien compris votre dernier point que vous êtes obligé d'envoyer à Québec, puis après ça, à Ottawa. Ça, c'est quoi?

M. JEAN POULIOT :

545 Parce que le lac est décrit public, géré par la Loi sur la marine marchande, on essaie de faire le lien mais c'est ça, à ce moment-là, il faut envoyer ça au ministère de l'Environnement, je crois, ou c'est peut-être les Affaires municipales à Québec qui, lui, je ne sais pas ce qu'il fait avec mais en tout cas, il le regarde, puis il donne sa bénédiction. Puis il l'envoie à Ottawa, puis, là, les fonctionnaires d'Ottawa le regardent puis édictent un règlement qui ne sera applicable que l'été suivant.

550 Donc, il peut se passer facilement entre six mois et onze mois entre une décision par les intéressés...

555 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais qui vous a obligé à tenir une consultation ouverte à tout le monde?

M. JEAN POULIOT :

560 La municipalité n'a pas voulu engager les frais pour vérifier le statut de lac privé ou lac public. Ils ont dit: «On ne se trompera pas. On va prendre le plus large.» Ils ont pris lac public. Là, c'est devenu une consultation «at large». À partir de ce moment-là, évidemment, tous les citoyens canadiens pouvaient venir se prononcer...

565 **LE PRÉSIDENT :**

 Parce que votre lac était jugé de caractère public.

570 **M. JEAN POULIOT :**

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

575 Et qu'à ce moment-là, ça vous mettait sous la Loi de la marine marchande.

M. JEAN POULIOT :

580 Exact.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est elle qui oblige une consultation aussi large.

585 **M. JEAN POULIOT :**

Exact. Et il semble qu'il y ait un endroit où il y a un point d'eau qui serait utilisé par une municipalité. Est-ce que ça en fait un lac public? Nous ne croyons pas mais, en tout cas, on n'a pas les moyens de s'embarquer dans une recherche juridique. La municipalité ne veut pas le faire non plus, alors on se renvoie la balle, puis on opte pour la solution la plus facile.

LE PRÉSIDENT :

595 À priori, là, on ne peut pas s'engager dans une discussion comme ça, mais s'il y a là une prise d'eau à protéger, l'argument serait plutôt favorable à une réglementation de type municipal pour protéger la prise d'eau au nom des principes de santé. Prima facie, c'est ce qui paraîtrait...

600 **M. JEAN POULIOT :**

Oui. Mais il ne semble pas, à ce moment-là, que ça soit les seules préoccupations qui prévalent lors des débats publics.

605 **LE PRÉSIDENT :**

610 C'est parce qu'il me semble là-dessus y avoir au moins deux choses différentes. Une consultation de type public et une consultation de type plus proche d'un référendum. Les municipalités, ce qu'elles font souvent, c'est des référendums. À ce moment-là, seuls les résidants peuvent voter.

615 Prenez un exemple comme une audience publique par le BAPE. Qu'elle ait lieu sur un projet à un endroit précis, toute personne au Québec peut venir devant l'audience parce que ce qui est fondamental, nous, ce n'est pas un référendum, on ne calcule pas le nombre de mémoires d'un côté ou le nombre de mémoires de l'autre et donc, ce qui est important, c'est l'argumentation. Et un groupe peut avoir raison aux yeux de la Commission contre une majorité d'autres groupes qui pensent autrement. Parce que ce n'est pas un référendum. Quand c'est un référendum, bien, là, c'est autre chose. C'est un vote et c'est tout à fait différent. Alors là, il y a peut-être une confusion des modèles de participation.

620 **M. JEAN POULIOT :**

625 Bien, la municipalité a présenté ça comme une consultation publique assortie d'un vote référendaire, de telle sorte que la consultation publique a été évidemment ouverte à tout le monde, un débat ouvert, c'était une bonne chose. S'en est suivi un vote où là, il y avait «mon oncle», «ma tante» ...

LE PRÉSIDENT :

630 C'est là que c'est plus dangereux de paqueter une salle, dans un sens ou dans l'autre.

M. JEAN POULIOT :

635 Oui.

LE PRÉSIDENT :

640 Ce point-là que vous apportez, évidemment, d'autres mémoires nous l'ont signalé. Je pense que vous n'êtes pas les seuls à nous signaler ce problème. Oui, monsieur Barbieri?

M. ANTONIO BARBIERI :

645 C'est parce que le lac Orford, il a une superficie de 1.2 kilomètre. Il est très petit. La 112 et la 10 ont une influence sur le lac. Surtout quand on parle des abrasifs qu'on met sur les chemins, tout ça, qui sont canalisés vers le lac, automatiquement.

650 Et pour les recherches qu'on a faites, on a essayé à la municipalité d'essayer de voir s'il y avait moyen de minimiser ces choses-là. On a très peu d'aide. On n'a même pas de réponse des institutions gouvernementales...

M. JEAN POULIOT :

Du ministère des Transports.

655 **M. ANTONIO BARBIERI :**

660 ... ils ne donnent pas suite à ça. Quand on parlait du lac, tantôt, à savoir la stratégie à faire quand il y a un vote référendaire, les sources d'information que, personnellement, je croyais qui étaient là, vis-à-vis le ministère de l'Environnement, la MRC, etc., c'est quasi-inexistant. Le lac est-il public ou pas public? J'aurais cru que la MRC ou le Ministère aurait pu nous donner un indice. Mais il n'est pas là.

Alors, à la municipalité, ça prend des ressources et ça prend aussi une volonté. Parce que comme vous le savez, c'est la volonté politique qui souvent l'emporte sur toute autre chose.

665 Alors le maire de la municipalité ou les maires des municipalités ont décidé cette voie malheureusement mais c'était ça. Donc c'est le point que je voulais faire.

LE PRÉSIDENT :

670 D'accord. Et donc votre désir, c'est qu'il y ait possiblement des recommandations dans le sens de soit en termes de normes, comme d'autres mémoires le demandent, d'interdire les bateaux moteurs sur des lacs de tel type ou de tel autre type, un peu dans le sens du rapport Boucher, ou de protéger les lacs où, par exemple, il y a une prise d'eau, d'alimentation en eau potable et qu'à ce moment-là, un certain nombre d'activités soient interdites compte tenu du conflit entre certains usages et l'usage de la santé.
675

M. ANTONIO BARBIERI :

680 C'est exact.

M. JEAN POULIOT :

685 En fait, trois points. On est d'accord par définition, évidemment, vous pouvez imaginer qu'on était pour la prohibition des bateaux moteurs mais ce n'est pas le point qu'on faisait aujourd'hui. Ce qu'on a fait aujourd'hui, c'est le flottement qu'il y a eu dans la mécanique de consultation, qui était mi-consultation, mi-référendum. Deuxièmement, le fait que ce soit une source d'eau potable et qu'il n'y ait personne qui ait une préoccupation santé pour dire: «La santé a priorité sur le plaisir». Troisièmement, quand on a un lac de cette taille-là, il y a la santé mais il y a aussi... excusez, je cherche mon point. Attendez un petit peu.
690

LE PRÉSIDENT :

695 Qui est l'écologie du lac elle-même.

M. JEAN POULIOT :

700 Oui. Bien, le fait que ce soit un très petit lac. Et entre parenthèses, quand on parlait tantôt des bassins versants, c'est un lac de tête. Il n'y a pas d'autres lacs qui se déversent dans notre lac. Alors si on commence à le polluer, c'est sûr que ça va descendre en bas. Et ça aussi, en tout cas, la taille pour les embarcations moteurs qu'on retrouve dessus, c'est disproportionné.

LE PRÉSIDENT :

705 Oui. Je retiens aussi de votre témoignage que quand vous avez voulu avoir des informations un peu rigoureuses, un peu précises sur le statut des démarches à entreprendre, il semble bien que ni le ministère de l'Environnement, ni le ministère des Affaires municipales, ni le ministère des Transports n'a été capable de donner des réponses claires à ce niveau-là.

710 **M. JEAN POULIOT :**

715 Au niveau du ministère des Affaires municipales, on tenait - est-ce que c'est celui-là, oui - on tenait des propos très politiquement corrects sur la question, par exemple, de la majorité. On nous a dit tout le temps... bien, on laissait entendre que ce serait hautement souhaitable que ce soit 66 %, les deux tiers, comme pour remporter le vote mais que, dans le fond, ce n'était pas libellé comme ça et que légalement ça aurait pu être 50 % plus un pour gagner les élections. Il y avait un flottement. On sent qu'il y a une patate chaude dans cette affaire-là et que tout le monde essaie un peu de la passer au voisin.

720 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Quelles mesures de protection croyez-vous qu'il serait nécessaire pour un lac de cette dimension-là?

725 **M. JEAN POULIOT :**

730 Ça manque peut-être un peu de subtilité mais on croit que prohiber les moteurs mécaniques; laisser les moteurs électriques, en tout cas, actuellement, on ne voit pas de problème à ça. On est en train de négocier avec les utilisateurs de bateau pour une réglementation, avec une zone riveraine et une vitesse maximale mais, entre vous et moi, on n'est pas comme Magog, on n'aura jamais de patrouille, à 1.2 kilomètre de surface.

735 Il y a aussi des réglementations. Il semble y avoir, en tout cas, une absence d'action de la part des autorités municipales. Il faut entreprendre des actions très lourdes et très pénibles pour une petite association comme la nôtre pour faire respecter les règlements d'installation sanitaire.

740 On est actuellement en bataille avec le conseil pour se faire remettre un rapport qui a été rédigé mais dont on ne veut pas nous remettre copie, qui identifie des contrevenants. Mais on ne tient pas à savoir qui est contrevenant, mais on voudrait qu'il y ait des actions qui soient prises face aux gens qui ont des installations sanitaires inadéquates. C'est là-dessus qu'il n'y a pas un sentiment d'urgence. Il n'y a pas un sentiment que c'est comme sérieux, ces affaires-là. Et je ne vous cache pas que tout ça est un peu étonnant et frustrant. Et s'il y a des gens avisés qui réfléchissent à une gestion un peu plus globale, ça serait intéressant qu'il y ait moyen d'agir plus facilement dans ces dossiers-là.

750 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, merci beaucoup de votre mémoire. C'est un beau petit cas type qui est révélateur.

755 Alors j'invite monsieur Edwin Briggs, s'il vous plaît. Bonjour!

760 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

That's my neighbour, Mr. Lacoste.

760 **M. RENÉ LACOSTE :**

Bonjour!

765 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

I submitted a document to you already and I don't want to waste your time by going through it.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Okay. Wonderful! Go directly to the matter, if you want, and to your conclusions.

775 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

Give me two minutes to cover some points.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Yes.

M. EDWIN M. BRIGGS :

I just want to make the point that the dam at North Hatley is nearly a century old. It's been there for nearly a century. The level of 528, which I keep talking about, has been in effect for nearly 60 years.

The big problem is the water level. It goes up and down. Up and down. A point gentlemen, as of this month alone, the water was kept at the level at top of the dam, there was streams of rain and the level did not change by more than one centimeter, half an inch.

Rain over the weekend would let the water go down three inches; rain over the weekend brought it up that much. Because the water goes into the whole and back up again.

As the engineers have told me, if the water stays at the top of the dam all the time, it flows over gently, according to the Francis Theory, the Francis Formula, you have a regular flow of water. That's the whole point of the issue here.

Now, the points I wanted to cover with you very quickly is the dam has been broken for nearly 25-30 years. It's in my file. The gates don't work and there's no control or maintenance.

Now, there is an agreement between the CPR, which was actually Massawippi Valley Railway Company, CPR, Quebec Central and the Municipalities of Ayers Cliff and North Hatley to maintain and operate the dam since 1960. That is registered in Stanstead under deed number: 69250. That's in my brief.

There is sufficient publicity in the last number of years of what's going on, so I don't want to bore you with that detail. The reason the water level is being kept low is because to satisfy a small group of people. The last number of years, they've had beaches which they never had before. They built restaurants and places close to the water's edge, which has caused if the water goes up, they damage. They should never have been built, they should never had the permit. They're below the level of the dam.

The camping Massawippi, the hotels, two hotels, and some residences in the area are pushing for a much lower figure: 527 feet. Unfortunately, in my documents, I forgot to include my report to North Hatley as of last. The covering letter is there but not the report. I will mail that to you later on as my reply.

The other reason why they want the water level low is because there is no access now in North Hatley to get your boat in the water. They have to go under the bridge down to the marina. And the boats are much bigger, they carry much higher coverage. So, to get down for a washing or to be launched, they got to go under the bridge, they got to lower at least a foot.

825 There was a proposal in the spring of this year from North Hatley to reduce the water level by nearly a foot, that was the suggestion made. I've covered that in my comments. And that is to satisfy and to rectify, I think, some of the errors that were made in the past.

830 I think there is sufficient evidence if you examine the lake, which I have put in the press since 1996, I have been on record, that if you look at the water's edge around the lake, there's erosion marks on the rocks. There's erosion marks on two Government wharves, there's erosion marks on the North Hatley waterfront. You will see that is roughly 527.5 to 528 feet. That goes up and down.

835 Now, the recommandation by the Association two years ago, their expert said: «Lower it in the fall; raise it in the spring», which makes total sense. They don't do it. They raise in the fall, lower in the spring. If you keep the water down low in the fall, any runoff will be brought up. In other words, keep the gates opened and it will be fine.

840 I would like to leave with you one thought and that's to take a serious look at this whole area because there are now five municipalities drawing water: Waterville, North Hatley, Ayers Cliff, Hatley and Ste-Catherine de Hatley. There are four municipalities putting sewage in : North Hatley, Ayers Cliff, part of Hatley and Ste-Catherine.

845 If the water goes down, your resources are reduced. It has even been suggested now by many people to raise the level at least one foot, to give you more area and also to improve the wetlands.

850 The last three years, this gentleman will attest to it, the water has been so low and the water has been so warm that the whole area where we are is nothing but weeds. There were never weeds there before. Even on the deep sides of the lake there are weeds. This is related directly to the fact that warming of water, that much water down below causes the ground, the soil to be much warmer at the bottom. The weeds than flourish. Of course, there are other factors too.

855 That is all I have to really say. The rest, I think, is pretty well covered in my comments. Unless Mr. Lacoste has some comments to make, I would just mention the attitude of various councils is that I think they're being pressured to keep the water low. I've talked to North Hatley. We have written to North Hatley. The comment from one of the members of the council of North Hatley says: «It's to costly to repair.» I said: «Gentlemen, you have an agreement to repair and maintain it. It's there.»

865 The levels have been kept low to please as I mentioned earlier a few people, and they said that North Hatley cannot justify the expenditure. We are talking of somewhere of 50 to 75 000 \$. I don't know, it's some estimate. I have no idea, whatever. It can be repaired for less than that back to where it should be. But the comment is: «Well, Quebec should pay for it.» Now I think that is a bit unfair because if that's the case, fine, we may need some help but I believe that the responsibility relies with the two municipalities.

870 Now, in the press, about a year ago, they said the five municipalities around the lake
were going to take care of the dam. That has gone over the top of the dam, nothing has
happened since that time.

875 The last point again deals with just to remind you that there's a source of potable water.
It is a place for effluents. The low levels and the warming of the water is causing stagnation, it's
causing the weeds and there's been articles written in the Montreal papers, the local papers as
far as 1971 to do something about the weeds.

880 And my neighbour, who unfortunately just recently sold, but a Mr. Poulin bought his
property, has been in touch with the Environment over the last number of years. Now, I think
there are other things maybe, I don't know if this is your responsibility or your concern but there
should be fines for pollution. There are boats on the water now which carry anywhere from 10 to
20 people, all day cruising, I've covered that in my Memorandum, and they have no facilities
whatever for toilets. We have picked up on our beach sanitary napkins, diapers, food parcels,
food packages, and so on, and beer cans. This is not preservation of water.

885 Gentlemen, I have reached the point I'm 73 years of age. I won't be here that much
longer. And my family has sort of lost interest because of the fact that it is now a problem. I've
been an owner since 1968 and I've been coming down here since, believe it or not, a year after I
was born, in 1928. I know the area well. I know the dam, I know the attitude and so on. I know
what the problems are and the recent people who have caused a problem. Now, it's no big deal.
All we're trying to do is get the water back to at least 528 feet and keep it there and have it
maintained.

895 Mr. Lacoste, do you have anything you wanted to add to this?

M. RENÉ LACOSTE :

900 Certainement. Bonjour! Les problèmes dont parle monsieur Briggs, je pense qu'ils sont
de plus en plus importants sur le lac Massawippi. Le lac Massawippi, c'est un magnifique plan
d'eau. N'ayant pas 73 ans, je ne le fréquente pas depuis aussi longtemps que monsieur Briggs
mais j'y suis quand même depuis dix ans et je suis propriétaire riverain là-bas depuis cinq ans
maintenant.

905 Et je dois vous dire que dans ces seules dix dernières années-là, j'ai vu énormément de
changements dans ce qu'on peut appeler, par exemple, chez moi, la région de Bacons Bay qui
s'est vue allongée de plus en plus dans ses plages. Parce que chez nous, d'avoir une belle
plage dans Bacons Bay, ça devient un problème au moment où il y a des algues à partir de 20
pieds du bord et qu'on doit avoir 80 pieds de quai pour avoir 3 pieds d'eau. Parce qu'il n'y a pas
assez d'eau dans le lac, de ce côté-là du lac.

910

De l'autre côté, le Massawippi est un lac qui est bordé par des montagnes où il est très escarpé. Alors dans 30 pieds, vous allez avoir 100 pieds d'eau de l'autre côté du lac. Mais du côté de Ayers Cliff, ce n'est pas le cas du tout.

915 Et quand on se rend compte que ces problèmes-là sont des problèmes récurrents dans le fait qu'il me semble à moi, comme nouvel arrivant, que ces problèmes-là sont strictement causés par des chicanes de clochers entre les villages, si vous me permettez l'expression, ça devient frustrant à la longue de devoir s'adresser à monsieur le maire pour vérifier comment ça se fait qu'à 100 pieds du bord, on n'est pas capable de faire flotter un bateau en bas de son «boat lift» parce que tout à coup, dans l'espace d'un mois, le lac a baissé d'un pied et demi, et que de suffisamment loin qu'il était, quand vous essayez de mettre un bateau à l'eau, qu'il n'arrive pas à flotter tellement il n'y a pas d'eau. Et là, je vous parle seulement du mois de juillet. Au mois d'août, c'est pire.

925 Ce faisant, les algues ont créé aussi des problèmes parce que le fait d'avoir peu d'eau a ajouté de la boue sur les bords de l'eau. Donc quand tu te baignes, au lieu d'avoir, par exemple, une belle plage en sable, tu marches dans la «bouette», ce n'est pas long, si vous me passez l'expression.

930 Alors, ça, c'est des situations qu'il n'y avait pas il y a quelques années. Peut-être qu'on est les premiers à le vivre autour du lac, mais c'est un plan d'eau qui risque définitivement de souffrir énormément d'un manque de contrôle de son niveau d'eau.

935 Si vous regardez les photos qui sont présentées au document de monsieur Briggs, vous allez voir, par exemple, dans la première photo en haut, qu'il manque une porte à la dam. C'est pas compliqué. Il manque une porte au barrage.

940 Alors si vous regardez la photo du haut, celle qui est toute seule dans son sens, vous allez voir également que le top de la dam est brisé pour environ quelques pieds, je dirais environ 5 à 6 pieds de large. Et là, il va vous manquer environ, entre le niveau normal que pourrait afficher le lac, si la dam était réparée, vous allez voir facilement qu'on vient de tricher d'environ 8 à 10 pouces, juste en faisant cette coche-là sur le lac.

945 Au nombre de gallons d'eau qui passent là par jour pour se diriger vers la Saint-François, je pense, qui est en bas de la rivière, c'est assez spécial. Et n'avoir qu'une décision... parce qu'il y a une législation qui existe, comme disait monsieur Briggs, qui a été conclue autour des années 60 avec le CP et les compagnies environnantes.

950 Cependant, à partir du moment où les éléments, où les intérêts récréatifs de certains hôteliers ou restaurateurs autour du lac font en sorte qu'on joue politiquement avec la porte de la dam qui est brisée, puis qu'au moment où on insiste et on ne met pas une mise en demeure mais pas loin pour avoir une fermeture de cette porte-là, qui se ferme manuellement avec une pépine, si vous me permettez l'expression, qui va aller porter un par un les morceaux de bois pour la boucher temporairement, là, il semble qu'il n'y a plus de pépine dans le village, puis que

955 ça prend encore deux jours. J'ai entendu ça comme réplique de la part du maire d'Ayers Cliff,
un matin. C'est drôle, moi, je viens ici les fins de semaine, puis des pépines, il y en a partout,
y compris dans le village de North Hatley.

960 Alors il y a vraiment une volonté, à mon sens, de protéger certains riverains qui
souhaitent avoir une plage pour leurs clients qui n'en auraient pas en d'autres temps et certains
restaurateurs qui pourraient être inondés au printemps.

965 Une solution bien simple, ça serait de le baisser à l'automne, qui me semble faire du
grand bon sens. Dans le moment, il est à son plus haut niveau affiché en cours d'été. C'est-à-
dire, si vous allez voir le lac au mois de mai, au moment où il prend son cours normal après la
fonte, il est à peu près au niveau où il est présentement. Le niveau, il est connu, il est de 528
pieds, si ma mémoire est bonne, au-dessus du niveau de la mer et il est strictement en bas de
ça à longueur d'été, pour descendre en bas de 527 souvent. Ce qui veut dire qu'il en manque
beaucoup d'eau, à ce niveau-là.

970 North Hatley ont eu des facilités...

LE PRÉSIDENT :

975 La finalité du barrage, c'est quoi? C'est d'en faire un réservoir ou c'est de régulariser le
cours d'eau en aval?

M. RENÉ LACOSTE :

980 Je vais aller voir mon prof d'histoire, il va me dire ça.

LE PRÉSIDENT :

985 What are the goals of the dam?

M. EDWIN M. BRIGGS :

History goes back a long time.

990 **LE PRÉSIDENT :**

In the history.

995 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

Many years ago, there was a saw mill further on down. The level was 530 feet. When the saw mill was taken out, they replaced the dam roughly at its current level to keep the water level as a resource, otherwise...

1000 **LE PRÉSIDENT :**

As a resource for what? For drinking water?

1005 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

Drinking, boating.

LE PRÉSIDENT :

1010 It's a reservoir.

1015 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

Basically, it's a reservoir.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Not for hydro-electricity...

1025 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

No, no, no.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

... or nothing like that. As a reservoir.

M. EDWIN M. BRIGGS :

1035 The only Hydro one is Burroughs Falls which flows into the lake.

LE PRÉSIDENT :

1035 Et vous soupçonnez -- et c'est assez rare parce que d'habitude, dans un réservoir, les gens veulent l'eau haute.

M. RENÉ LACOSTE :

Oui.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

1045 Et là, vous soupçonnez les entreprises hôtelières et commerciales de vouloir gérer le réservoir plus bas que son niveau habituel.

1045 **M. RENÉ LACOSTE :**

1050 C'est ça. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles je peux avoir ces soupçons. D'une part, de par leur, semble-t-il, désir de ne pas la réparer, bien qu'ils en soient responsables, ils se terrent derrière le fait qu'ils doivent être cinq municipalités en accord avec le partage de la dépense et il semble qu'il y en a toujours une qui ne l'est pas.

LE PRÉSIDENT :

1055 On évite de dépenser.

M. RENÉ LACOSTE :

1060 Ça va bien. Il s'agit juste d'être quatre sur cinq. Je ne comprends pas comment ne peuvent-ils pas être régis par une réglementation qui leur impose de maintenir et de faire... moi, comme citoyen, je dois maintenir ma propriété et les accès pour les services publics en ordre.

LE PRÉSIDENT :

1065 C'est parce que c'est sur l'allégué que vous faites que vraisemblablement il y a des intérêts autres, que vous appelez hôteliers ou autres, de tenir le niveau du réservoir plus bas. Je voudrais comprendre cet argument-là.

M. RENÉ LACOSTE :

1070 Écoutez, il me semble absolument évident que le fait de, par exemple, ne pas avoir accès au lac Massawippi à North Hatley, du moins, autrement que par une descente de bateau qui est de l'autre côté du pont, c'est-à-dire entre le barrage et le lac, il y a un petit pont à l'entrée du village de North Hatley, qui fait en sorte qu'au printemps, c'est systématiquement impossible de passer sous ce pont-là à cause de la fonte de la neige, en ayant mis une mise à l'eau au débarcadère de North Hatley, si vous voulez.

1080 Avant, ce n'était pas un problème parce qu'il y avait une marina à North Hatley qui a été saisie, à un moment donné, dans une affaire légale ou judiciaire, je devrais dire, et qui, à un moment donné, avait été condamnée. Bien que j'aie connu des intérêts de gens d'autres municipalités désireux de s'en porter acquéreurs pour opérer cette marina-là, il semble que l'intérêt de la ville était de la fermer.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous perdez des bouts de plage parce que l'eau est trop basse, est-ce qu'il n'en est pas de même pour l'hôtel dont vous parlez?

1090 **M. RENÉ LACOSTE :**

Nous, on en gagne des bouts de plage. On n'en perd pas.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Vous en gagnez mais la plage est trop basse et donc vous avez trop à marcher.

1100 **M. RENÉ LACOSTE :**

Mais c'est dire que dans certaines baies, si le niveau de l'eau était plus haut, il n'y en aurait pas de plage, disons. Alors l'eau viendrait complètement jusqu'au bord du terrain.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Les gens se sont construits si proches.

M. RENÉ LACOSTE :

1110 Bien, il y a des endroits où systématiquement ils sont inondés tous les printemps. Je pense à certains restaurants de North Hatley où ils ne peuvent pas l'éviter. Et ils sont construits à même le lac, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

1115 Donc, il n'y a pas de comité de gestion du lac et là, vous cherchez qui a l'autorité ultime pour décréter le niveau du lac à chaque fois.

M. RENÉ LACOSTE :

1120 Nous cherchons à savoir comment s'adresser et à qui s'adresser pour faire respecter des ententes qui existent déjà.

LE PRÉSIDENT :

1125 Oui. Mais ça, c'est le problème des gestionnaires, oui.
Monsieur Briggs?

M. EDWIN M. BRIGGS :

1130 You asked about the dam and the level. I don't have a copy here but I can get it for you, but it's available from the Stanstead Registry Office. In that document, the CPR specified what the level should be, what have been for many, many years to protect the erosion from the land and also the roadbed. That's the level that was set, I believe, sometime before 1940. That's the background. And that figure is in that agreement. That's how far it goes back.

1135 You referred to the restaurant or other commercial properties. There is one - I don't want to mention names here - but there's a restaurant which is built very close to the water's edge, which before was a cement wall, the basement of a hardware store, Reid's hardware store in North Hatley, which was there when I was a little boy. That's a long time ago. And that was a solid wall. They've taken it that down and of course the water goes right to the basement.

1140 That's some of the background. You asked about the beaches. All they want is bigger beaches. The hotels do have them. The camping Massawippi does have it, but by lowering the water at least a foot, you bring the water level down another 10 feet. You get a larger beach. What has happened unfortunately? It has washed the mud back. What was sand before is now mud.

1145 When I bought the place 30 years ago, I had a lot of sand. Now, I have basically mud because it comes around from the Tomifobia River. Through the back, through the delta because in spring time the wind changes and I have mud all around the corner. So does Mr. Lacoste.

1155 **M. RENÉ LACOSTE :**

Ce qui est vrai présentement pour une baie va l'être dans 20 ans pour à peu près la moitié du lac qui est sur le côté sud du lac. Et c'est dommage parce que ça fait beaucoup de monde d'impliqué et ça fait surtout un lac qui était reconnu pour sa pureté qui s'en va. Puis, pourtant, c'est un bassin...

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Remarquez que le niveau du lac n'est qu'un des éléments d'un problème écologique plus grave lié aux autres phénomènes de pollution, etc.

1165 **M. RENÉ LACOSTE :**

C'est le premier que l'on vit aux alentours mais c'est beaucoup plus grave que ça, je pense.

1170 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Un petit détail. Comment êtes-vous arrivé à l'évaluation que vous avez mentionnée des dommages? The evaluation, you tell some numbers for the evaluation of the damages of the dam.

1175 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

I can't give you a figure. There is a Mr. Bannam who was on the Water Protection Association, he mentioned 75 000 \$.

1180 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

75 000 \$?

1185 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

In the press. We don't believe it's that expensive, okay? Because...

1190 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

You think it's less?

M. EDWIN M. BRIGGS :

1195 I think so. Because now you have a different type of cement. I was with SNC-Lavalin for a number of years. You have a different type of cement now which could be put on and strengthened. The dam mechanism is only going to cost you about 25-30 000 \$ at least to have a hydraulic put up.

1200 Now, excuse me, I'm going back a long time. In the 40's, they used to monitor the dam within 4 inches. It was a man from North Hatley who would crank the wheels, raise it, or crank the wheels down. So, what they do now is they use a pénitent or a backhoe to raise it or lower it. It just doesn't work.

1205 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Et vous parlez de milliards de gallons d'eau. You said billions, two billions of gallons?

M. EDWIN M. BRIGGS :

1210 One foot of water is... it's in the numbers there. Those are not mine. It's just a straight formula, 6.25 gallons...

M. RENÉ LACOSTE :

1215 Peut-être qu'une des solutions pourrait être simplement l'installation d'une porte, la réparation pour le niveau premier, l'installation d'une porte qui soit automatique. Ça existe aujourd'hui, c'est très simple et on n'a pas besoin de se chicaner à cinq villages pour savoir qu'une fois qu'elle est «settée», elle va marcher toute seule et il n'y a personne qui va l'opérer manuellement.

LE PRÉSIDENT :

1225 C'est-à-dire qu'il y a trois niveaux différents de problèmes, indépendamment des autres problèmes écologiques mais, premièrement, il s'agit de savoir de manière plus serrée la modalité actuelle de la gestion et de ses différents responsables.

1230 Deuxièmement, je pense qu'il faut être très attentif de votre côté à ce qui va sortir des travaux du premier rapport Nicolet sur la gestion des barrages, parce que là il y a des discussions qui ont lieu actuellement, sur lesquelles vous devez faire attention, parce que c'est le genre de chose -- nous, directement, on n'a pas juridiction. C'est la gestion des barrages. Justement parce qu'il y a des travaux qui sont issus de la première Commission Nicolet qui a fait beaucoup de recommandations là-dessus, sur les barrages orphelins et les conflits d'usages.

1235 Troisièmement, c'est clair que c'est le genre de petites choses sur lesquelles il faut de la concertation locale parce qu'il y a des usagers qui ont des intérêts différents et là, ça, c'est évident.

M. EDWIN M. BRIGGS :

1240 Ça, c'est le problème.

M. RENÉ LACOSTE :

1245 Partout où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie.

LE PRÉSIDENT :

1250 Ce n'est pas juste de l'hommerie. C'est que c'est des intérêts qui peuvent être contradictoires et qui obligent donc à ce qu'il y ait des processus transparents, clairs pour tout le monde, des règles du jeu, puis que chacun puisse faire valoir son point de vue et qu'on arrive à des formes d'entente. Et comme dit monsieur, ce qui est décevant, c'est quand à un moment donné on établit une cote il y a un certain temps, puis, là, les gens l'ont oubliée, les gestionnaires ont changé et puis, tout à coup, l'indiscipline s'y met et les gens font varier les choses. Et, là, évidemment, on sent bien que s'il y a un coût de réparation, chacun se défile et ne veut pas trop...

M. RENÉ LACOSTE :

1260 Mais il y a quand même une responsabilité légale...

LE PRÉSIDENT :

1265 Il y a une responsabilité, oui.

M. RENÉ LACOSTE :

1270 ... de transmise, qui existe et qui est enregistrée, pour que ces gens-là s'acquittent de leurs responsabilités et qu'on puisse arguer ensuite sur le niveau que devrait être dans le futur le lac.

LE PRÉSIDENT :

1275 C'est là-dessus que là le travail se fait pour l'ensemble de la gestion des barrages et des réservoirs au Québec. Là, il y a des travaux qui se font parce qu'il y a bien des choses qui sont des situations anciennes et 30, 40 ans plus tard, on ne sait plus trop qui fait quoi et qui est responsable de quoi. Ça, c'est tout à fait opportun.

1280 C'est malheureux qu'on n'ait pas pu en discuter plus longuement dans la première partie de l'audience. On aurait pu questionner le ministère de l'Environnement de manière plus serrée sur ça. Mais on prend note. Je pense que vous soulevez un problème qu'on retrouve un peu partout, qui est constant et qui, d'après moi, est lié à l'idée de gestion par bassin. C'est une des petites modalités de la gestion des petits ouvrages et de la conciliation des intérêts. Ça va?

1285 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

One last point. As I mentioned at the very beginning, if the water goes over the top, 180 feet of spillway, there's no problem. When it goes down, the water pours in from the streams, goes up very quickly, erode the sides of the lake. If you look at the river, it's the same thing.

1290
I have two documents. May I leave with you?

LE PRÉSIDENT :

1295 Yes. Yes.

M. EDWIN M. BRIGGS :

1300 It has to do with a summary of the variations of water levels during summer months in the last five years.

LE PRÉSIDENT :

1305 You see everything.

M. EDWIN M. BRIGGS :

I'm concerned, gentlemen. Really, I am. This is a valuable resource and we have a chance of losing it.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

You're right.

1315 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

And the other thing is the weeds, which have now become proliferating in the area, I've marked where they are, where they've grown in the last three years. I only have one copy but that's the best I can do.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Thanks.

1325 **M. EDWIN M. BRIGGS :**

Thank you for your time, gentlemen, Madam.

LE PRÉSIDENT :

1330 Thank you. Merci, monsieur Lacoste.

J'invite les représentants de la Fédération UPA de l'Estrie, s'il vous plaît. Bonjour, messieurs!

1335 **M. ANTOINE DOYON :**

Bonjour! Antoine Doyon, président de l'UPA-Estrie.

1340 **M. LUC CHAREST :**

Je suis Luc Charest, agent en agroenvironnement à la Fédération.

M. ANTOINE DOYON :

1345 Comme vous avez déjà pris connaissance de notre mémoire, on va se contenter d'en faire une brève lecture de quelques dossiers...

LE PRÉSIDENT :

1350 De quelques extraits, oui.

M. ANTOINE DOYON :

1355 ... auxquels on attache beaucoup d'importance.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1360

M. ANTOINE DOYON :

1365

On va vous faire un peu, pour commencer, le portrait de notre Fédération. La Fédération de l'UPA de l'Estrie a été fondée en 1932. Ça s'appelait l'Union catholique des cultivateurs de Sherbrooke dans le temps. En 1972, on a changé pour le nom de la Fédération de l'UPA de l'Estrie.

1370

La mission de l'UPA-Estrie est de défendre et de promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des agriculteurs de la région. Notre Fédération régionale regroupe 11 syndicats de base, incluant un secteur anglophone comportant 4 sous-secteurs, 9 syndicats spécialisés. Elle représente les intérêts de 4 153 exploitants et 2 766 entreprises agricoles. La Fédération profite de la participation active de plus de 200 administrateurs bénévoles.

1375

L'agriculture en Estrie est située entièrement dans une unité physiographique des Appalaches. Sa topographie est donc généralement vallonnée et la majorité des sols sont pierreux. Le climat est variable et la saison de croissance débute entre le 10 et le 19 mai et se termine au début d'octobre.

1380

L'Estrie a toujours été considérée un territoire agricole à vocation d'élevage. Les élevages sont relativement bien répartis sur le territoire et, de façon générale, les fumiers produits en région y sont utilisés et épandus. L'industrie laitière demeure la base de notre activité agricole régionale avec 926 producteurs, qui représentent environ 33 % de tous nos producteurs. Les autres productions animales majeures sont les producteurs de bovins, 856, et les producteurs de porcs, 133.

1385

En Estrie, les terres cultivées ne représentent que 12 % des superficies totales. Les prairies et pâturages couvrent environ 89 % des 160 000 hectares en culture. L'Estrie est une région permettant une grande diversité de cultures grâce à ses nombreux microclimats qui y existent et la grande qualité de ses sols.

1390

L'usage de l'eau, le dossier qui nous intéresse le plus aujourd'hui. L'utilisation qu'on en fait, c'est strictement et principalement abreuver les animaux. Selon les données du MEQ, seulement 7 kilomètres carrés de terres agricoles sont irriguées, soit moins de 1 % de la superficie arable. L'UPA dans son mémoire a fait valoir que la consommation de l'eau dans les exploitations d'élevage est relativement modeste. L'eau destinée au bétail doit être toujours d'excellente qualité.

1400

La Fédération de l'UPA-Estrie partage les positions de la Confédération sur le captage d'eaux souterraines. En particulier, nous croyons qu'il est important que tous les ouvrages de captage des eaux souterraines d'un volume supérieur à 50 000 mètres cubes par année soient soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation et fassent l'objet d'une étude hydrogéologique

bien encadrée. Notre préoccupation est que de tels ouvrages ne détériorent pas la qualité ou la disponibilité de l'eau souterraine pour la production agricole.

1405 De plus, pour permettre un accès adéquat à la ressource, tout ouvrage de captage n'atteignant pas le seuil de 50 000 mètres cubes annuels ne devrait pas faire l'objet de processus d'autorisation.

1410 Un autre dossier qu'on aimerait faire valoir, c'est le partenariat régional qu'on a avec les autres intervenants. Il est important de faire ressortir le haut degré de partenariat qui existe entre les intervenants du milieu agroenvironnemental en Estrie. La Fédération de l'UPA-Estrie a souvent à agir en collaboration étroite avec la Direction régionale du MAPAQ et du MEQ. De plus, la Fédération n'hésite pas à s'associer avec les autres acteurs du milieu.

1415 Un bel exemple de concertation régionale est la table agroenvironnementale de l'Estrie, laquelle a été la première à se constituer au Québec. La Table regroupe des représentants de plusieurs organismes: la Fédération de l'UPA-Estrie; la Fédération des Caisses populaires Desjardins; la Table des municipalités régionales de comté; le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie; la Direction régionale du MAPAQ; la Direction régionale du MEQ; la Direction régionale de la Régie des assurances agricoles; la Direction régionale de la Société de financement agricole; et le Secrétariat régional.

1425 En terminant, nous aimerions souligner une situation qui nous préoccupe pour notre Fédération. La valorisation agricole des matières résiduelles fertilisantes est un sujet d'actualité. Ces résidus, comme les boues d'épuration municipales, les cendres ou encore les résidus de papetières ont certainement une valeur fertilisante. Cependant, les matières résiduelles fertilisantes peuvent avoir des teneurs appréciables en métaux lourds et autres composés nuisibles à l'environnement. La valorisation de ces produits pourrait donc éventuellement avoir des répercussions importantes sur la qualité de l'eau.

1430 Dans notre région, les matières résiduelles sont souvent importées d'outre-frontière, avec peu ou pas de contrôle quand à leur origine ou composition. Nous croyons que le monde agricole doit se montrer très prudent quant à l'utilisation de ces produits, surtout lorsque des engrains de ferme sont facilement disponibles. De plus, nous croyons que les méthodes de contrôle des analyses des produits par le MEQ devraient être resserrées.

1440 Nous espérons que ce rapide tour d'horizon de la situation agroenvironnementale de l'Estrie illustre bien les actions concrètes réalisées par les agriculteurs de notre région. Et comme on peut le constater, la qualité de l'environnement est une priorité à la Fédération de l'UPA-Estrie. Nous croyons que les efforts que font les producteurs agricoles ont un effet bénéfique sur la qualité de l'eau, directement ou indirectement. Il reste encore du chemin à faire mais on peut d'ores et déjà affirmer que les producteurs agricoles de l'Estrie ont entamé avec vigueur le virage agroenvironnemental.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Doyon. Dans chacune des régions où nous allons, l'UPA vient présenter un mémoire en nous annonçant le mémoire terminal que la Fédération dans son ensemble nous amènera. Et on est toujours attentif à voir si on va avoir des scoops avant le temps. Dans votre cas, je pense qu'il y en a un. Vous nous en avez donné deux. Alors, c'est intéressant et merci pour cette petite information.

Madame Gallichan va vous poser la première question.

1455 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je vais choisir un des deux scoops, je vais laisser l'autre à mon collègue et je vais prendre celui que vous n'avez pas lu. Il concerne les bandes riveraines. On le retrouve à la page 5 de votre mémoire. Vous nous dites que vous endossez la position de la Confédération sur la large des bandes riveraines.

«Des largeurs excessives imposeraient une charge abusive pour les producteurs...» dites-vous,

«... les obligeant à entretenir des terres qui, de surcroît, seraient retirées de la production.»

Et là, vous ajoutez:

«Une largeur de un mètre de long des cours d'eau drainant plus de deux lots nous paraît suffisante pour contrer l'érosion.»

1470 M. ANTOINE DOYON :

Un mètre de large, le long des cours d'eau. Peut-être que ça se lirait mieux.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, on a compris. Mais «une largeur de un mètre le long des cours d'eau drainant plus de deux lots nous paraît suffisante.» Vous devinez que partout ailleurs, présentement, on nous demande de demander davantage au gouvernement. Comment arrivez-vous, vous, à trois pieds et trois pouces?

1485 **M. ANTOINE DOYON :**

C'est assez facile dans un certain sens. Mettez-vous à la place d'un producteur qui a une rivière qui sépare sa terre d'un bout à l'autre, un mille de long, et qui est obligé de laisser, comme il y en a qui le demande, 15 mètres de chaque côté.

1490 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et plus.

1495 **M. ANTOINE DOYON :**

Et plus. C'est une expropriation, ça, carrément. Un producteur possède cette terre et ne peut en bénéficier. Il est obligé de la laisser sans culture, pas s'avancer jusqu'au bord pour faire ses travaux. Puis si tu en as deux ruisseaux qui traversent plus que deux lots qui séparent ta terre, en fin de compte, il n'y a plus de possibilité.

Puis on n'est pas sûr qu'en laissant plus large, ça va avoir l'effet qu'on recherche.

1500 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais est-ce que vous avez des études pour appuyer ce que vous venez de dire justement?

1505 **M. ANTOINE DOYON :**

Les études qu'on a pratiques comme producteur agricole, on s'aperçoit ce qui se passe. Si on laisse une largeur d'un mètre en haut du talus, comme chez nous on dit les hautes eaux, en haut du talus, si on laisse un mètre, c'est une largeur qui permet d'empêcher l'érosion. Quant à filtrer l'eau, je ne sais pas si la largeur de 15 mètres va filtrer plus l'eau de ruissellement qu'un mètre. Parce que quand l'eau arrive, dans des gros orages, elle va passer aussi vite puis je ne sais pas si ça va avoir l'effet qu'on recherche.

1515 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

D'autre part, étude à l'appui aussi, d'autres témoignages abondent pour dire qu'il faut un minimum de beaucoup supérieur à celui que vous énoncez là, à cause des problèmes d'érosion. Et là, on nous arrive avec des études, des preuves, etc.

1520 **M. ANTOINE DOYON :**

Vous voyez, dans le mémoire, on parle qu'on endosse la position de la Confédération au niveau du un mètre mais, en région, on peut dire que c'est une position qui serait encore pas mal plus acceptable à cause de la grande partie de nos sols qui reste toujours en fourrage.

1525 Vous avez vu dans le mémoire qu'on n'est pas une région où on fait de l'agriculture intensive. Très peu. Il y a peut-être quelques petits bassins mais, en général, c'est du fourrage qu'on cultive en Estrie. Et les terres qui sont en fourrage, elle sont filtrantes à 100 %. Il n'y a pas juste la bande.

1530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1535 Monsieur Doyon, monsieur Charest, si, en comparaison avec d'autres avis présentés devant la Commission, votre position semble minimaliste à l'égard des bandes riveraines, elle pourrait apparaître maximaliste à l'égard du seuil de captage des eaux souterraines pour l'assujettissement à un certificat d'autorisation ou à une étude hydrogéologique. Parce que certains nous ont même recommandé que tout captage autre que domestique soit soumis à cette procédure, c'est-à-dire y compris les captages pour piscicultures, pour alimentation municipale, même industrielle, y compris l'industrie agricole.

1540 Mais vous, dans votre proposition de 50 000 mètres cubes par année, vous parlez d'un certificat d'autorisation et d'une étude hydrogéologique. Est-ce que dans votre esprit, ça comprendrait l'assujettissement à la procédure d'évaluation environnementale?

1545 **M. LUC CHAREST :**

Bien, c'est certain que si on est pour faire une étude hydrogéologique, c'est pour assurer qu'il n'y aura pas d'impact environnemental négatif non plus sur le puisage de ces eaux-là.

1550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1555 Non, ce que je veux dire par la procédure d'évaluation environnementale, c'est l'assujettissement à la procédure qui amène à des audiences publiques et à une décision du gouvernement où il peut y avoir une approche plus réduite, qui est celle que je semblais comprendre dans votre mémoire, c'est-à-dire d'exigence d'un certificat d'autorisation, laquelle serait basée sur une étude hydrogéologique, évidemment.

1560 **M. LUC CHAREST :**

Oui, c'était plutôt dans ce sens-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1565 C'est le point que vous présentez. Alors je comprends mieux maintenant. Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que les pisciculteurs de la région sont membres de l'UPA?

M. ANTOINE DOYON :

Oui. Ils sont membres.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Parce que je crois, de mémoire, que c'est la région où il y en a le plus.

M. ANTOINE DOYON :

Ils sont membres de l'UPA.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ils sont tous membres chez vous?

M. ANTOINE DOYON :

Oui. Et je pense qu'ils vont déposer leur propre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

C'est drôle là-dessus parce qu'on a eu des informations contradictoires. Il y a des gens qui nous ont dit que les pisciculteurs n'étaient pas dans l'UPA et d'autres, qu'ils y sont. Chez vous, ils y sont?

M. ANTOINE DOYON :

Bien, nous autres, il est membre de l'UPA parce que, des fois, il produit autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Donc c'est parce que c'est aussi un producteur agricole.

M. ANTOINE DOYON :

Parfois.

LE PRÉSIDENT :

1610

Du côté de la valorisation des matières résiduelles fertilisantes, les boues, soit les boues de papetière, soit les boues des usines d'épuration, vous avez une position assez nuancée. On voit, on a des échos aussi d'autres régions là-dessus. Quel est le genre de contrôle que vous souhaiteriez?

1615

M. ANTOINE DOYON :

1620

Bien, comme vous savez, l'Estrie en étant une région qui n'est pas en surplus, qui est proche de - on a quelques papetières - de quelques villes qui ont des usines d'épuration, et qu'on est à proximité des États-Unis qui nous envoient des cendres et des boues de papetières, qui sont importées pour faire de la transformation pour...

LE PRÉSIDENT :

1625

Vous recevez des cendres et des boues des États-Unis?

M. ANTOINE DOYON :

1630

Beaucoup. Ça fait que nous, on se sent un peu agressé dans le sens que nos producteurs, on leur demande de faire des plans agroenvironnementaux, on leur dit qu'il faut mieux gérer leur fumier, on n'est pas en surplus, mais si on laisse trop de ces matières fertilisantes-là rentrer en région, à chaque fois qu'on étend de ces matières-là, on enlève des sols pour nos fumiers.

1635

On nous dit que ce n'est pas des gros pourcentages comparativement à ce qu'on produit, mais c'est toujours une inquiétude parce que le contrôle qu'il y a, c'est que je ne sais pas à quelle régularité que le Ministère, le MEF fait des contrôles mais toutes ces compagnies qui travaillent, qui transforment ces produits-là, c'est eux qui s'auto-contrôlent. C'est eux autres qui font les analyses de leurs produits qu'ils revendent aux producteurs. Et le prix, des fois, est à 5 \$ la tonne, jusqu'à 25 \$, 30 \$ la tonne, ça dépend du produit que tu prends. Et ils ont des bons vendeurs. Les producteurs sont très sollicités.

LE PRÉSIDENT :

1645

Mais le producteur paie pour ça?

M. ANTOINE DOYON :

1650

Oui. Il y en a peut-être, il y a quelques années, qui l'ont eu gratuitement mais il y en a qui paient.

LE PRÉSIDENT :

1655 Et quand ils vous les vendent, ils vous les vendent avec une forme d'analyse de ce qu'il
y a dedans?

M. ANTOINE DOYON :

1660 Oui. Mais c'est le contrôle de l'analyse. Est-ce que l'analyse vient des cinq voyages que
j'ai eus ou d'un voyage qui a été pris au hasard? C'est tout ça là. Quand on parle qu'il devrait
resserrer les contrôles, c'est que le MEF devrait nous rassurer plus à ce niveau-là, que les
contrôles sont plus suivis.

LE PRÉSIDENT :

1665 1665 Et ce contrôle-là, vous le voyez au ministère de l'Environnement et non pas au ministère
de l'Agriculture.

M. ANTOINE DOYON :

1670 C'est des produits qui viennent de l'Environnement. Ça dépend du ministère de
l'Environnement. Ça n'a rien à... le ministère de l'Agriculture, lui, ce n'est pas son domaine.
C'est des produits qu'ils valorisent au niveau environnemental. C'est des boues de papetières ou
les boues municipales. Le ministère de l'Agriculture pourrait faire des suivis aussi mais je pense
que c'est au ministère de l'Environnement à nous rassurer sur la qualité de ces produits-là.

LE PRÉSIDENT :

1680 1680 Et donc, vous trouvez que là-dessus les contrôles sont insuffisants?

M. ANTOINE DOYON :

1685 Ils sont insuffisants et les métaux lourds qu'on pourrait retrouver dans ces produits-là,
c'est jusqu'à quel niveau ils acceptent qu'il y en ait dedans? Ça aussi c'est inquiétant.

1690 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors si je comprends bien, vous n'avez pas confiance dans la caractérisation qui est faite?

1695 **M. ANTOINE DOYON :**

Non.

1700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Juste vérifier un point de votre mémoire. Vous dites que dans votre région, les matières résiduelles sont souvent importées d'outre-frontière.

1705 **M. ANTOINE DOYON :**

Oui.

1710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ce n'est pas les matières résiduelles brutes. Ce sont des cendres ou des boues.

1715 **M. ANTOINE DOYON :**

Ils les importent. Les cendres, elles nous arrivent telles quelles, elles sont livrées telles quelles. Mais les boues, je pense qu'ils refont des mélanges. Les compagnies qui s'occupent de ça font des mélanges.

1720 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça. Parce que vous savez que c'est illégal d'importer des matières résiduelles qui ne sont pas destinées à la valorisation.

1725 **M. ANTOINE DOYON :**

C'est pour ça que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, c'est pour ça que votre mémoire, quand vous dites que les matières résiduelles sont importées d'outre-frontière, bien, il faut dire qu'elles sont destinées à la valorisation, sans ça ça serait une activité illégale.

1730 **M. ANTOINE DOYON :**

Bien, il faudrait tenir compte que dans le début, on dit les matières valorisantes...

1735 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, c'est ça.

1740 **M. ANTOINE DOYON :**

... dans la même lignée.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

On se comprend, on ne s'en fera pas un drame. Ça va? Merci, messieurs. C'est gentil à vous.

1750 **M. LUC CHAREST :**

Merci.

1755 **M. ANTOINE DOYON :**

Bienvenue!

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pause santé d'une vingtaine de minutes, s'il vous plaît, et on reviendra avec Environ-Accès. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1765 Alors j'invite donc le représentant d'Enviro-Accès qui, pour ne pas prendre de chance, a déjà pris la place. Alors, bonjour!

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

1770 Je ne me suis pas trompé! Je m'appelle Jean-François Comeau. Je suis directeur de projet chez Enviro-Accès à Sherbrooke.

1775 En guise d'introduction, quelques mots simplement sur Enviro-Accès. Nous sommes une corporation privée mais sans but lucratif. Nous ne sommes pas une association, nous ne sommes pas un groupe de revendication. Nous sommes une société privée mais sans but lucratif, dont le mandat ou la mission est d'offrir un support professionnel aux entreprises du secteur privé qui développent et mettent en marché, commercialisent des solutions environnementales.

1780 Donc, nous travaillons avec des entreprises qui développent, par exemple, des équipements pour le traitement de l'eau, l'assainissement de l'air, le traitement des sols contaminés, en fait qui oeuvrent dans les différents secteurs de l'environnement.

1785 Donc, notre organisation existe depuis maintenant six ans et nous avons évolué depuis six ans sur un bon nombre de projets qui ont tous comme point commun de tenter de solutionner une problématique environnementale. Et un de ces projets qui nous occupe beaucoup est un projet de restauration de sites miniers acides dans la région de l'Estrie ici. Et en trame de fond à la présentation de notre mémoire, vous avez un transparent qui présente de façon schématique le complexe minier Eustis, Capel, Capelton et Albert au sud de Sherbrooke entre Lennoxville et North Hatley. Donc, c'est un complexe de six sites qui, en tout, couvre une surface d'environ 26 hectares. Alors c'est le contexte de la présentation de notre mémoire.

1795 Donc, le but de notre mémoire, c'est de sensibiliser la Commission à différentes choses. D'abord à la problématique générale de la restauration des sites miniers acides, de façon plus particulière à la problématique environnementale du complexe Eustis, Albert, Capel et Capelton.

1800 Nous aimerions vous sensibiliser aussi au fait que plusieurs organisations privées et publiques travaillent depuis de nombreuses années à développer des solutions qui sont économiques et qui sont intéressantes sur le plan de restaurer la problématique des sites miniers acides.

1805 Et finalement, surtout, nous aimerions vous sensibiliser au fait que les travaux de restauration des sites miniers acides sont très difficiles à réaliser parce que les fonds publics sont très peu présents.

1810 Alors dans notre mémoire, nous présentons rapidement les grands secteurs qui sont susceptibles de générer de la contamination pour les eaux. Je ne veux pas prendre trop de temps parce que vous connaissez tous très bien le contexte. Tout ça pour vous dire qu'au niveau de l'industrie minière, il y a un secteur très particulier des retombées de l'exploitation minière, en particulier les sites privés, dont l'exploitation remonte à des dizaines et des dizaines d'années.

1815 Le site qui est ici sur l'acétate est un site qui, en fait, provient -- ce sont des sites qui proviennent d'une exploitation d'il y a plusieurs années, qui s'est échelonnée à peu près du milieu des années 1800 jusqu'à la Deuxième guerre mondiale.

1820 Alors vous avez ici un cas d'entreprises qui ont exploité des gisements de cuivre et qui, depuis ces années-là, ont fermé pour des raisons de rentabilité. Et depuis ce temps-là, les sites ont été vendus, revendus et revendus, et ce sont toujours des sites privés, donc qui appartiennent à des sociétés ou des individus. Mais, par contre, ces propriétaires-là n'ont aucune espèce de lien avec l'exploitation qui s'est faite de ces sites-là, donc l'exploitation minière de ces sites.

1825 Et, aujourd'hui, au gouvernement, en particulier au ministère des Ressources naturelles, il y a certains fonds très limités mais il y a quand même certains fonds qui permettent d'engager des sommes dans la restauration de sites dits de la Couronne, donc des sites qui, en fait, retombent sous la responsabilité du gouvernement.

1830 Mais dans des sites particuliers comme ceux-là, où on ne peut retracer l'auteur de l'exploitation parce qu'au fil des ans, l'entreprise a disparu ou encore on ne peut, par exemple, directement lier les responsables de l'exploitation de la mine à la contamination, parce qu'aujourd'hui, ouvrir une mine aujourd'hui, ça veut dire que c'est un certain nombre de choses en termes de réglementation, on se prévunit, l'entreprise se prévunit contre, par exemple... prévoir la fermeture du site et des travaux subséquents, tout ça, mais dans des cas comme ceux-là où ça fait trop longtemps que l'exploitation s'est terminée, il n'y a pas de fonds disponibles qui permettent d'engager la restauration.

1840 Pourtant, la problématique environnementale est importante. Et j'ai à référence la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement, le complexe qui fait l'objet de la présentation du mémoire a des retombées environnementales sur la qualité des eaux qui en fait un des plus grands problèmes environnementaux de toute la région.

1845 La question du drainage minier acide, c'est un phénomène qui fait que les résidus acides qui sont sur le sol, au contact de l'air, il y a une réaction chimique qui intervient avec l'intervention de microorganismes du milieu, ça génère de l'acidité. Alors, avec les pluies,

- l'acidité se fait lessiver et, en plus, ça permet de lixivier certains métaux lourds, qui entraîne une contamination importante dans les eaux. Donc il y a des métaux lourds qui sont lessivés dans le cours d'eau ici qui est la rivière Massawippi et l'acidité aussi qui est amenée dans la rivière, on parle de pH très bas.
- Depuis de nombreuses années quand même, la question du drainage minier acide, c'est une question qui a été touchée par plusieurs organisations qui ont fait beaucoup de travaux de recherche, qui ont développé des techniques.
- En particulier dans la région ici, il y a une entreprise qui s'appelle Ferti-val qui, avec des partenaires, ont développé une technique qu'ils ont testée à l'échelle disons pilote sur un petit secteur du complexe qui est identifié en vert. Le suivi jusqu'à présent a pu démontrer que, un, c'est satisfaisant sur le plan de régler le problème et, deux, on est capable d'apprendre à partir de cette cellule expérimentale-là, on est capable d'apprendre sur ce qu'il faut faire à plus grande échelle pour appliquer cette technique.
- Mais de toute façon, je ne tiens pas aller approfondir davantage sur cette technique-là en particulier, je veux simplement relever le fait qu'il existe un certain nombre de techniques qui sont applicables.
- Par contre, quand on essaie de trouver des fonds pour restaurer des sites miniers acides, on arrive rapidement à la conclusion que c'est extrêmement difficile de trouver des fonds.
- Pour vous donner une idée, en moyenne, on parle de coûts de restauration, peu importe les techniques, qui varient entre 75 000 \$ et 200 000 \$ de l'hectare pour restaurer des sites miniers acides. Donc c'est quand même pas négligeable.
- Dans certains cas, il y a des promoteurs de solution qui vont être intéressés à investir pour une raison ou pour une autre. Il y a des promoteurs qui vont être intéressés à investir dans la restauration parce qu'à quelque part, ils peuvent y trouver leur compte. Mais c'est à peu près impossible de trouver des organisations, du moins privées, qui vont être intéressées à investir dans un projet de restauration parce que le retour sur l'investissement est à peu près inexistant.
- Alors quand on fait le décompte des organisations qui pourraient être appelées à contribuer sur des projets de restauration, il n'y en a vraiment pas beaucoup. Et, en fait, quand on cherche des responsables, on ne peut pas non plus en identifier beaucoup. On peut peut-être à la limite n'identifier que le gouvernement provincial par l'entremise du fait qu'ils ont accepté que les entreprises exploitent les gisements en place, même si ça fait de très nombreuses années. Historiquement, le gouvernement provincial a autorisé l'exploitation de ces sites-là et, aujourd'hui, on peut toujours considérer qu'il y a une certaine part de responsabilité qui revient au gouvernement.

1890 Maintenant, comme je le disais, si on cherche des gens qui auraient un intérêt à voir des sites se restaurer, on arrive rapidement à la conclusion que, en fait, on va trouver des organisations, par exemple des ONG qui, par exemple, travaillent sur des projets de protection de la faune ou de la flore mais ces gens-là sont généralement dépourvus de moyens, surtout quand on pense aux coûts importants qui sont envisagés ici.

1895 Pourtant, il est de notre avis qu'il y aurait des possibilités de trouver peut-être certains mécanismes qui pourraient faire en sorte qu'on pourrait dégager des fonds et faciliter le financement de ces travaux-là.

1900 À titre d'exemple, on signale dans notre mémoire que la question des sols contaminés en milieu urbain, c'est une autre problématique qui est très particulière dans le domaine de la restauration de l'environnement. Mais on a réfléchi beaucoup au cours des dernières années à des solutions, puis à force d'examiner la question, bien, on a trouvé certains mécanismes, par exemple au niveau de la fiscalité ou au niveau juridique, on a trouvé certains mécanismes qui, au moins, permettent de faciliter le financement de ces travaux-là.

1910 Alors, ce qu'on croit, c'est qu'on pourrait, par exemple, essayer d'être un peu créatif puis de s'inspirer de ce qui s'est fait, par exemple, dans le domaine des sols contaminés en milieu urbain, puis tenter de trouver des mécanismes qui permettraient de faciliter le financement des travaux de restauration de sites.

1915 En conclusion, ce que nous aimerais recommander, c'est, en fait, trois points. D'abord, étant donné la question de la responsabilité gouvernementales, nous aimerais recommander que le ministère des Ressources naturelles se dote de moyens financiers à long terme pour aider à la restauration de sites miniers privés.

1920 Deuxièmement, on aimerais que le ministère des Ressources naturelles puisse contribuer au développement de techniques et surtout au suivi de techniques, au suivi des travaux, parce qu'il ne s'agit pas juste de tester des techniques sur des petites échelles. Il ne s'agit pas juste de restaurer des sites, mais il faut aussi être en mesure de faire un suivi environnemental de ces sites-là sur une bonne période d'années parce que ça, ce sont des phénomènes qui évoluent aussi dans le temps, puis il faut être capable de regarder l'impact des travaux de restauration sur plusieurs années pour être capable de conclure qu'ils sont satisfaisants.

1925 Puis, finalement, nous aimerais recommander que le ministère des Ressources naturelles se penche sur la question des mécanismes financiers qui pourraient être développés pour faciliter la concrétisation de partenariats, privés-publics, ou examiner d'autres types de mécanismes qui permettraient d'en arriver à pouvoir trouver le financement requis pour restaurer ces sites-là.

1930 Je vous remercie.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Comeau. Dites-moi, vous êtes impliqué donc dans ce dossier-là, est-ce qu'il y a eu des efforts de concertation pour mettre précisément ces acteurs-là en action sur les sites dont on parle. Il a dû y avoir, j'imagine, des conversations, des rencontres des différents acteurs?

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

Absolument. Disons qu'Enviro-Accès se positionne un peu comme observateur actif de tout ce qui se passe autour de ce site-là. Il y a énormément de discussions qui ont eu lieu depuis trois, quatre, cinq ans avec le ministère des Ressources naturelles, avec le propriétaire du site, avec les municipalités, le ministère de l'Environnement aussi qui donne un support inconditionnel au projet, les entreprises privées qui, en arrière, ont une technique à proposer.

On a eu, d'ailleurs il y a deux semaines, une conférence de presse à laquelle le Conseil régional de développement prenait la parole pour indiquer comment ce projet-là était important dans le contexte du développement régional. Il y a énormément de gens qui sont au courant de ce projet-là, qui appuient ce projet-là mais on arrive toujours à la fameuse question: qui peut payer pour ce genre ce projet-là? Et quand on récapitule les pourvoyeurs potentiels de fonds, la liste s'arrête assez rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez parlé de l'ensemble des quatre sites, vous avez parlé de combien d'hectares?

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

Les six sites ici couvrent 26 virgule quelques hectares. On parle de 26, 27 hectares. Les estimations sur la quantité de résidus, l'estimation est à 270 000 mètres cubes de résidus. Donc on parle quand même de beaucoup, beaucoup de volume.

LE PRÉSIDENT :

1970 À une moyenne de 100 000 \$ par hectare, ça représenterait 2 600 000 \$ à peu près.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

1975 Oui, en étant, je dirais, assez conservateur. Dans notre idée à nous, on parle d'un projet de 4 à 5 millions \$ sur une période probablement de cinq ans. Quelque chose du genre. Et simplement pour placer ça en perspective, la région ici n'est certainement pas celle qui présente le plus de sites...

LE PRÉSIDENT :

1980 Non, c'est bien sûr qu'en Abitibi-Témiscamingue, on en a entendu parler.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

1985 C'est ça. Vous êtes déjà passé en Abitibi?

LE PRÉSIDENT :

1990 Oui, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

1995 Donc vous en avez entendu parler beaucoup. Ici, par contre, on est dans un espace relativement près de la municipalité. Vous avez peut-être entendu parler d'un projet fort intéressant qui vise à faire revivre l'histoire de l'époque. Les propriétaires ont rouvert la mine qu'ils appellent, que vous voyez là. Donc il y a quelques galeries qui sont ouvertes. Il y a tout un cachet historique, patrimonial, tout ça, qui est à développer. Tous ces gens-là sont autour de la table, on se parle, j'allais dire quotidiennement mais j'exagérais un petit peu, mais tout ça pour vous dire que c'est vraiment très bien inséré comme projet sauf que c'est caractéristique à ce projet-là.

2000 Nous, on essaie de vous présenter une vision un petit peu plus large, mais il n'en demeure pas moins que ce projet-là en particulier est fort intéressant, non seulement au niveau du problème environnemental à régler mais au niveau aussi de toute la revalorisation de l'historique de l'industrie minière.

	Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :
2010	Pourriez-vous, monsieur Comeau, me réexpliquer, me redonner des détails sur votre entreprise, enfin, votre société privée sans but lucratif, dites-vous. Comment fonctionnez-vous?
2015	M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :
	Comment nous fonctionnons?
2020	Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :
	Oui, c'est ça.
2025	M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :
	Oui, oui.
2030	Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :
	Qui vous fait vivre, dans le fond?
2035	M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :
	Nous sommes une entreprise de services.
2040	Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :
	De services.
2045	M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :
	Alors nous générerons des revenus à travers les projets.
	Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :
	Voilà.
	M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :
	Alors la distinction avec une compagnie disons privée, c'est que notre objectif n'étant pas de faire des profits, notre objectif est plutôt de rendre des services à des entreprises ou des organisations. Alors, sur une base, on fonctionne avec un esprit plutôt de recouvrement de

2050 coût. Autrement dit, on s'implique dans un projet puis on essaie de générer avec toutes sortes de calculs et de contacts, tout ça, de générer les revenus qui vont nous permettre de rencontrer nos coûts.

2055 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2060 Alors est-ce que vous étiez impliqué dans certains projets ou certains -- non pas seulement des projets, mais ça a eu lieu, dont on a entendu parler, je crois à Chibougamau, lors d'une explication détaillée par le ministère des Ressources naturelles, où on a essayé d'épandre de la cendre de cimenterie. Je crois que c'était sur le site Eustis. Est-ce que c'est possible?

2065 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Il y a un projet pilote au site Eustis.

2070 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon. Est-ce que vous étiez impliqué là-dedans?

2075 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Non.

2080 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'était l'université, ça?

2085 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Oui. C'est des professeurs ici à l'Université de Sherbrooke qui travaillent sur cette technique-là, qui est testée sur le site en bas à gauche, le site Eustis. Mais, nous, on n'était pas impliqué du tout.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et est-ce qu'il y a d'autres universités, d'autres initiatives de cet ordre-là?

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

2090 Ah! Il y en a beaucoup à l'Université de Sherbrooke. Juste à l'Université de Sherbrooke, vous avez deux ou trois groupes de professeurs qui travaillent là-dessus. Il y a des entreprises privées, une entreprise en particulier, «Étech Minéral» qui est inscrite à la bourse, qui travaille sur des projets énormes de restauration de sites miniers.

2095 Il y a quand même, si on fait un bilan -- on n'a pas, nous, fait l'exercice, mais si vous retraciez les différentes combinaisons possibles de techniques, on arrive à être capable de trouver une solution à peu près à toutes les problématiques. Parce que ce que l'image ne montre pas, par exemple, c'est la topographie. En fait, très peu parce que les courbes sont peut-être plus visibles mais la topographie des sites est très importante, parce que certaines 2100 techniques vont être très efficaces sur des surfaces planes; par contre, quand on arrive avec des pentes abruptes, alors là, c'est tout une autre question.

2105 Alors c'est beaucoup plus d'être capable de regrouper les différentes techniques qui sont développées, qu'on va être capable d'avoir des solutions pour l'ensemble des cas très concrets.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2110 Donc, je comprends bien qu'il n'y a pas que, par exemple, la cendre de cimenterie. Il n'y a pas que les boues de papetières qui peuvent être utilisées.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

Absolument.

2115 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

La panoplie, elle est de quel ordre, de solutions possibles à la restauration des sites miniers?

2120 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

2125 Je ne pourrais pas vous faire de réponse exhaustive mais, par exemple, il y a même une technique qui a déjà été utilisée, où on inonde carrément le site. En fait, le principe est de couper le passage de l'air vers les résidus, donc de bloquer la réaction chimique qui génère l'acidité. Donc, qui est à la base du problème.

2130 Alors il y a plusieurs façons de faire une barrière à l'oxygène, soit en inondant, soit en recouvrant de matériaux qui vont avoir un effet non pas imperméabilisant mais qui vont retenir l'eau de façon à créer une barrière avec l'eau. Donc, il y a plusieurs techniques mais, souvent, le principe est à peu près le même. C'est-à-dire, on veut couper le contact entre l'air puis les résidus.

Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :

2135 Mais sur les effets à long terme, on est encore relativement à un stade d'exploration.
Soit d'inonder un site, on ne peut pas savoir dans 30 ans qu'est-ce que ça va donner sur les
eaux souterraines, par exemple.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

2140 Non, effectivement. Non, non, non. Si vous me parlez de 30 ans, non.

Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :

2145 Voilà. Quand je dis à long terme, on n'a pas encore cette expertise-là.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

2150 Mais je tiens à répéter qu'on n'est pas partisan d'une technique par rapport à une autre.
Je veux simplement exprimer le fait que ce n'est pas parce qu'il manque de techniques que les
projets -- ce n'est pas parce qu'il manque de technique, qu'on ne peut pas restaurer des sites.
C'est surtout ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2155 Alors, donc, si je comprends bien, la technologie existe mais le problème en est un de
financement et vous justifiez la responsabilité publique par le fait que, dites-vous, c'est le
gouvernement qui a autorisé les travaux miniers il y a plusieurs années.

2160 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

 Essentiellement, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2165 Est-ce qu'il existe encore un lien, est-ce qu'on connaît encore les compagnies qui
exploitaient ces sites dans le passé?

2170 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Dans ce cas-ci, à ma connaissance, ces entreprises-là ont fermé leurs portes. À l'époque - peut-être un entrefilet - mais la production de cuivre servait entre autres à approvisionner les armées américaines dans le temps de la guerre aux États-Unis. Donc ça fait quand même un certain bout de temps. Depuis ce temps-là, les entreprises, évidemment... on n'était pas là.

2175 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les revenus de valorisation, par exemple, des résidus de désenclage peuvent-ils être 2180 des contributeurs significatifs au coût global?

2185 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Significatifs, oui. Tout à l'heure, très rapidement, je vous disais que dans certains cas, il y a des entreprises qui vont trouver leur compte à ce que le projet se réalise. Tant mieux. Il y a des entreprises qui, par exemple, peuvent utiliser leurs résidus. Plutôt que de les enfouir et de payer pour des coûts d'enfouissement, les entreprises peuvent accepter de contribuer financièrement sous forme de coût évité ou carrément d'économie, c'est ça de coût évité.

2190 Donc il y a certains cas, sauf que ce n'est pas la règle générale. Parce que vraiment, chaque site est particulier. Juste sur la question des résidus, si le site est à une distance qui est économiquement pas rentable, bien, il n'y aura personne intéressé à payer pour du transport de matière. Alors que dans un certain rayon autour d'un site en particulier, bien, on peut étudier l'intérêt économique d'une entreprise qui pourrait fournir des résidus qui seraient utiles aux travaux de restauration. Mais ce n'est pas la norme malheureusement. Il n'y a pas de normes 2195 mur-à-mur. C'est vraiment...

2200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Chaque cas doit être étudié.

2205 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Oui.

2205 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Selon les caractéristiques du site.

2210 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Absolument. Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2215 Merci beaucoup, monsieur Comeau. Je pense que c'est un projet fort intéressant. Remarquez que quand on va faire la somme des argents que le monde souhaiterait du gouvernement...

2220 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Épouvantable! Épouvantable!

LE PRÉSIDENT :

2225 Parce que tout le monde a la même réaction en disant: «On a de très bonnes idées. Il faudrait du fric.»

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

2230 Bien, je pense que c'est une question de s'interroger collectivement, simplement, sur nos priorités. Mettons en considération les impacts environnementaux puis les ressources qu'on a de besoin, puis il y a peut-être une petite équation à faire pour voir où on devrait mettre l'argent. Puis, nous, on n'a pas la réponse non plus parce qu'on n'a pas un regard sur tout.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Puis il y a des méthodes de calculs aussi, évidemment. Tout n'est pas de l'externalité là-dedans.

2240 **M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :**

Absolument.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU :

2250 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2255 Alors j'invite, s'il vous plaît, les représentants du CRE de l'Estrie. Je pense qu'il y a un intervenant qu'on connaît, c'est sans doute monsieur Dépôt. Et on peut vous demander de présenter votre collègue, s'il vous plaît?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2260 Je vous présente madame Monique Clément, qui est un agent de projet à notre emploi, au Conseil régional de l'environnement, et qui est une des trois personnes qui a participé à la préparation de ce mémoire, avec nos stagiaires de cet été, Gabriel Gendron et Valérie Hébert.

2265 Si vous permettez, avant qu'on entre dans le vif du sujet, j'aimerais vous présenter quelques acétates. Sur la première que je vous présente -- en passant, je vous présente Roger Riendeau qui est notre directeur général au Conseil régional de l'environnement. Un autre de nos employés permanents. Sur cette carte, évidemment, vous reconnaisserez les 11 régions hydrographiques du Québec et nous, bien, on se retrouve dans la 03, la plus au sud.

2270 On va essayer de vous situer davantage parce qu'on a parlé précédemment des bassins versants.

LE PRÉSIDENT :

2275 En voilà un qui est rendu avec 11 régions hydrographiques. Vous les avez prises où, celles-là?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2280 Bien, c'est un document qu'on a eu, ça, lorsqu'il y a eu la consultation sur la question des rivières.

LE PRÉSIDENT :

2285 C'est vrai. Très bien.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2290 Vous avez, ici, les quatre bassins versants qu'on retrouve dans la région 05, l'Estrie. À gauche, on en manque un petit bout, c'est Yamaska. Évidemment, la principale vous l'avez au centre, c'est la rivière Saint-François. Au nord, vous avez Nicolet. Et complètement à l'est, à droite, vous avez la rivière Chaudière.

2295 Ici, vous avez les 13 sous-bassins de la rivière Saint-François, parce que ça, on en parle beaucoup de ça. C'est un projet qui nous intéresse beaucoup, la gestion par bassin

éventuellement sur la rivière Saint-François. On se rend compte qu'au sud complètement, vous avez le bassin pour le lac Memphrémagog, dont une grande partie de sous-bassin du lac Magog est située aux États-Unis. Et vous avez sur ce tableau les 13 sous-bassins de la rivière St-François qui part des États-Unis au sud; à droite, bien, on part même de la région Chaudière-Appalaches, complètement à droite; et, à la gauche, ça se termine après avoir passé à Windsor, Drummondville, ça se termine au lac Saint-Pierre.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Dites-moi, est-ce que de vos sous-bassins qui sont du côté, par exemple, de la Chaudière, se trouvent être aussi sous-bassins de la Chaudière?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

C'est une bonne question quand même ce que vous amenez, puis je vais vous répondre là-dessus. C'est que, on se chevauche, la région Chaudière-Appalaches et nous. C'est-à-dire qu'il y a une partie de notre bassin qui est dans la région voisine, alors qu'eux ont une partie qui est chez nous. Exemple: le lac Mégantic est en Estrie mais il fait partie du bassin de la rivière Chaudière. D'accord?

Celle-ci, on y reviendra tantôt. Évidemment, vous avez fait une tournée, vous savez un peu ce que c'est un Conseil régional de l'environnement mais je pense que pour le bénéfice des gens qui sont présents, j'aimerais expliquer que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, c'est un organisme de concertation qui regroupe des intervenants en environnement dans la région de l'Estrie, évidemment.

Le but poursuivi par l'organisme, c'est de promouvoir la concertation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable. Le conseil d'administration du CRE Estrie que je préside se compose de 24 personnes provenant d'organismes et d'institutions d'intérêt public, directement concernés par l'environnement.

On y retrouve des représentants des groupes environnementaux, 12 - c'est une obligation d'ailleurs de l'entente que nous avons avec le gouvernement, qu'il doit y avoir 50 % des groupes environnementaux - le monde municipal, avec 7, qui est un par MRC; le monde de l'éducation et de la recherche, avec 2; du milieu de la santé, avec 2; et ainsi qu'un membre coopté. Tous oeuvrant au sein du CRE évidemment à titre de bénévoles.

Le mémoire que nous présentons s'inscrit pertinemment dans le sens du développement durable et de notre mouvement, évidemment, Estrie Zone Verte. Nous, on a une marque de commerce qui est Estrie Zone Verte. On pourra vous en parler un peu plus tard.

2345

En effet, notre objectif, c'est d'atteindre une meilleure utilisation de nos ressources naturelles pour en assurer le maintien dans l'intérêt des générations actuelles et futures. En outre, le CRE prône depuis longtemps une gestion globale des lacs et des rivières, plus particulièrement par une gestion par bassin versant. Ce type d'approche exige évidemment la concertation de plusieurs organismes et regroupements d'usagers. Il s'agit, selon nous, d'une des façons de régler ce genre de conflit d'usages.

2350

Étant donné l'ampleur du sujet, nous avons décidé de nous concentrer sur l'eau souterraine, l'eau de surface, les eaux usées pluviales et provenant des résidences isolées, avec le Q-2,r.8 dont on vous avait entretenu quand vous êtes venu au mois de mars.

2355

2360

Dans le chapitre sur les eaux de surface, nous avons restreint nos recherches aux problématiques associées aux activités minières, forestières, agricoles et récréatives. Et les problématiques évidemment des goélands et des moules zébrées sont également soulevées. Nous avons 53 recommandations qui ont été émises dans notre mémoire, principalement basées sur une approche d'éducation, de sensibilisation ainsi que de prévention.

2365

Donc, si on va à notre résumé proprement dit, je vais maintenant laisser la parole à Monique qui va vous entretenir sur la problématique des eaux souterraines.

2370

Mme MONIQUE CLÉMENT :

2375

Les eaux souterraines sont présentement peu réglementées, peu protégées et de propriété privée, comme vous savez, reliées à la propriété immobilière. Donc, nous, on croit que cette ressource souterraine devrait être du domaine public. Dans le résumé, il y a une petite coquille qui s'est glissée quand on a écrit «privé» mais c'est vraiment «public» qui était supposé d'être...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2380

Ce qui nous a fait sursauter.

Mme MONIQUE CLÉMENT :

2385

J'imagine! Donc, on croit que cette eau-là, elle s'étend bien au-delà des frontières des propriétés privées des résidences. Donc, on croit qu'elle doit être du domaine public et qu'elle doit être mieux protégée.

2385 Depuis bien longtemps, on puise à même cette ressource abondante et d'excellente qualité sans connaître ou se soucier de son pouvoir de régénération. On sait qu'avec tous les ouvrages qui sont faits de pavage, de drainage, etc., on réduit la capacité de régénération des eaux souterraines. Donc on affecte ça. Donc, il faut faire attention à la quantité d'eau qu'on va puiser dans les eaux souterraines.

2390 On étend des substances chimiques sur les sols, on enfouit des déchets sans savoir exactement les risques de contamination de l'eau souterraine et son pouvoir d'épuration. Donc, nous, on est un petit peu soucieux de cette approche-là et puis on se dit que c'est une telle attitude qui a conduit à la pollution générale des eaux de surface. Parce qu'on disait: «Ah! C'est grand en masse, le fleuve. On ne polluera jamais.» Bien, on a vu les résultats que ça a donné.

2395 Donc, on soutient qu'il est impératif de cartographier et de faire des études hydrogéologiques pour bien connaître la ressource.

2400 Ensuite, l'eau souterraine contaminée est excessivement difficile et coûteuse à décontaminer. C'est pourquoi des mesures de prévention sont absolument nécessaires pour préserver la qualité de cette ressource.

2405 À ce niveau-là, on a fait une recommandation, la recommandation 5: d'établir un périmètre de protection de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage en eau souterraine. Donc, de bien protéger cette ressource.

2410 On a une série de recommandations qu'on fait par la suite. On s'est préoccupé de la fertilisation des terres qui, selon des chiffres que nous avions, qu'il y a 46 %, je crois, de l'azote qui est étendu en tant que fertilisant, qui est perdu dans l'environnement. Donc une partie probablement va dans les eaux souterraines et une autre dans les eaux de surface. Donc, on se préoccupe de ces chiffres-là. Et on croit qu'on devrait faire de l'utilisation d'engrais selon les besoins du sol et non pas en quantité comme ça. En faire un usage plus modéré.

2415 Au niveau de l'utilisation des pesticides, c'est la même chose. On a une série de recommandations où on parle autant de -- les pesticides utilisés en milieu urbain, comme monsieur l'avait dit de l'Association, monsieur Fauteux, en tout cas, que l'utilisation de pesticides qui est faite en milieu urbain, sur les terrains de golf, c'est excessif et ça devrait être modéré un petit peu plus. Donc, on recommande à ce niveau-là d'encourager la recherche pour trouver des alternatives plus écologiques qui ne mettent pas en danger la qualité des eaux souterraines. Et il y a d'autres recommandations que vous pouvez lire dans mon mémoire.

2425 Ensuite, en ce qui concerne les risques de contamination bactériologique et les nitrates, on croit qu'un suivi périodique de la qualité des eaux des puits domestiques serait également souhaitable pour la santé de la population. On croit que ce suivi-là, l'échantillonnage des puits domestiques devrait se faire en fonction du potentiel de contamination de l'eau souterraine. Si c'est un endroit qui n'a pas de potentiel de contamination, c'est peut-être pas nécessaire de faire une analyse deux fois par année ou une fois par année. Mais si c'est dans des terrains agricoles

où que la contamination est plus probable, là, à ce moment-là, il faudrait faire un échantillonnage plus fréquent.

2430

Au niveau du contrôle de la quantité d'eau pompée du souterrain, on suggère que tout ouvrage d'eau souterraine soit accompagné d'un permis et que les permis soient limités au pouvoir régénératrice de la ressource. Puis on veut également une étude d'impact sur -- les ouvrages destinés à des usages commercial, industriel ou agricole devraient faire l'objet d'une étude d'impact sur l'abondance de la ressource.

2435

Je vais repasser la parole à mon collègue.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2440

Moi, je vais vous parler de l'eau de surface. Vous savez, on en a parlé encore le printemps dernier quand vous êtes venus, l'eau de surface, c'est très important en Estrie. Nous avons 12 lacs, réservoirs d'eau potable dans l'Estrie, dans le haut bassin de la rivière St-François et, nous, on prétend que malheureusement, au cours des ans, certains de ces lacs-là existent depuis 10 000 ans.

2445

Mais dans les dernières 60 années, malheureusement, avec les développements qu'on a connus, bien, on les a abîmés, pour ne pas dire plus, plus dans les 60 dernières années qu'ils l'ont été dans les 10 000 premières années. Donc, il faut prendre des mesures pour mieux gérer cette importante ressource et les impacts occasionnés par les activités primaires, évidemment, soit les mines, la foresterie et l'agriculture. Et toutes ces activités-là ont contribué malheureusement à polluer le milieu récepteur dont les eaux de surface.

2450

Le ruissellement et l'érosion sont les impacts principaux résultant de ces activités, puis nous suggérons d'abord de restaurer les sites contaminés. On enchaîne de nouveau sur les sites miniers, puis je demanderais à Roger de nous mettre les deux acétates, l'une derrière l'autre, vous allez voir par là qu'on appuie notre prédécesseur Enviro-Accès, Jean-François Comeau.

2460

Vous voyez sur ces photos, qui nous sont fournies par le promoteur, les résidus de site de la mine Eustis. Tantôt, madame Gallichan me disait qu'elle avait vu ces photos lors de la conférence de presse qu'on a faite, il y a 15 jours, qui a eu une excellente couverture des médias, dont télévisée, et les gens ont été fortement impressionnés de voir cette montagne de résidus et qui est malheureusement laissée tout près, à part de ça, on va le voir sur la prochaine, situé à un endroit très passant. Il y a beaucoup de gens qui utilisent la piste cyclable qui est située juste en face de...

2465

Bon, vous avez maintenant la forêt minière de Capelton et, là-dessus, vous avez la rivière Massawippi en bas, puis vous avez la piste cyclable. Cette piste cyclable-là, à gauche, on se retrouve à North Hatley, et complètement à droite, on se retrouve à Lennoxville. Lorsqu'il y a des pluies ou à la fonte des neiges, ces mines-là, évidemment, les résidus miniers sont

2470

lavés et ça coule vers le Massawippi. Le Massawippi se dirige vers la Saint-François et, éventuellement, les 20 tonnes dont on a parlé de résidus qui peuvent circuler, peuvent se retrouver jusqu'à Drummondville. Et à Drummondville, on prend l'eau brute dans la rivière Saint-François.

Donc on considère, nous, que c'est un des problèmes environnementaux des plus importants dans notre région. On était sensibilisé à cette problématique-là, puis on pense qu'en se serrant les coudes, il y a plusieurs organismes en région, vous allez en entendre parler encore demain, on va vous en parler de nouveau, et on pense qu'il va falloir qu'on puisse obtenir les fonds nécessaires.

Vous avez parlé, monsieur Beauchamp, tantôt, des fonds qui sont rares mais le déficit 0 est maintenant atteint, et on a entendu dire aussi même monsieur Anderson, le ministre de l'Environnement du fédéral, qui dit qu'ils ont tellement de surplus au fédéral, que maintenant ils vont pouvoir consacrer plus d'argent pour l'environnement. Puis il y avait un article dans la Gazette, la semaine dernière, à l'effet qu'ils vont avoir l'argent pour. Donc, peut-être qu'il y a un momentum dont on veut profiter.

Je reviens à notre présentation. On veut parler aussi de la gestion par bassin versant. Nous, on en a parlé depuis plusieurs années ici en Estrie et, malheureusement, on est en attente. On a bien hâte que nos voisins de Chaudière-Appalaches, le COBARIC, accourent de leur dernier rapport. Vous aussi, je sais bien. Parce que nous, on est là à un peu poireauter, d'attendre qu'eux nous disent éventuellement, ils disent au gouvernement comment on va s'y prendre pour faire la gestion de l'eau par bassin versant.

Et, nous, on y croit beaucoup et on pense qu'on a un retard énorme à ce niveau. On pense à la France, les États-Unis, certains autres pays, même en Ontario, où on fait la gestion de l'eau par bassin versant depuis 40 ans.

Maintenant, j'arrive à vous parler des eaux usées. Évidemment, le fameux règlement Q-2,r.8, on vous en avait parlé ce printemps, on n'est pas satisfait du tout de la façon que c'est appliqué, surtout autour de nos lacs. On a 128 lacs de villégiature ici en Estrie. C'est pas beaucoup à comparer avec les 10 000 des Laurentides...

LE PRÉSIDENT :

Juste vous dire que le projet de règlement a été déposé.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il est rendu public.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2520 Vous avez raison, monsieur Beauchamp, j'allais en parler. C'est justement. C'est qu'on en a copie et nous allons participer évidemment - vous deviez le savoir - on va participer à la consultation sur les modifications du règlement Q-2,r.8 avec beaucoup d'intérêt. Je recède maintenant la parole à Monique.

2525 **Mme MONIQUE CLÉMENT :**

On a aussi abordé les problèmes de gestion des eaux pluviales. Les problèmes reliés aux eaux pluviales proviennent principalement des débordements des réseaux unitaires et du rejet sans aucun traitement des eaux pluviales dans les cours d'eau.

2530 Les réseaux unitaires connaissent, en effet, des débordements lors des pluies abondantes et les égouts sanitaires qui sont combinés à ces eaux-là sont déversés sans traitement dans les cours d'eau. Donc on recommande de résoudre ce problème par des bassins de rétention ou d'autres technologies qui existent présentement.

2535 Au niveau des eaux pluviales collectées dans les réseaux séparés, celles-ci sont rarement traitées avant d'être déversées dans les cours d'eau et peuvent contenir les polluants potentiels en grande quantité, dont principalement les matières en suspension.

2540 Donc on propose de réglementer le déversement des eaux pluviales dans les cours d'eau et de prévoir un traitement minimal pour éliminer le potentiel de contamination. On parle, entre autres, de marais filtrant, par exemple, qui pourrait être utilisé à ce niveau-là.

C'est à peu près ce que nous avons présenté dans notre mémoire en très résumé.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

2550 D'abord, merci, et bravo aussi de résumer assez succinctement puisque vous avez un mémoire extrêmement considérable. Si vous l'aviez lu, le temps aurait manqué. Juste une petite remarque très amusante. C'est que je me suis aperçu que vous avez cité abondamment les documents de nos analystes lors des journées thématiques, alors, évidemment, on va les féliciter d'être devenus des auteurs de référence.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2555 Ça, c'est nos stagiaires. Ils ont trouvé ça très intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2560 Non, non, c'est correct. C'est une initiative qui est intéressante. Comme j'ai dit toutefois, ils ne font pas nécessairement autorité pour nous mais comme ils faisaient des synthèses, ça a été fort précieux, je pense.

2565 Revenons à la proposition 4 qui est d'un extrême intérêt. Mais j'aimerais voir comment ça pourrait se réaliser. C'est la fameuse question de l'analyse de l'eau des ouvrages domestiques. Les gens ne font pas examiner leur puits, règle générale. Qui doit le faire? Doit-on les obliger à le faire? Les obliger par règlement? Et si c'est par règlement, est-ce que c'est les municipalités qui vont l'appliquer? Et y a-t-il des chances qu'elles l'appliquent mieux que d'autres règlements qui ne sont pas très appliqués?

2570 Là, j'aimerais vous entendre là-dessus parce que c'est un enjeu de santé, cette chose-là. En général, on nous répond par la conviction ou par l'éducation. La Ville de Hull a une proposition: quand un puits est creusé, demande que là il y ait une obligation. Puis ils se sont même aperçus que, de temps en temps, ils recevaient des faux rapports. Alors ils veulent donc quelque chose qui soit plus vérifiable objectivement. Est-ce que vous avez une modalité de mise en oeuvre de ça?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2580 Bien, nous, on a eu connaissance d'une étude, puis on vous en avait parlé la dernière fois que vous êtes venus, c'est-à-dire que dans la MRC de Coaticook, il y avait eu une étude faite par la Régie de santé sur tous les puits des producteurs agricoles, on avait été bien surpris de savoir - vous vous rappelez du chiffre - 16 % qui étaient non conformes. Là, on a dit: «Il faut se poser des questions.»

2585 On a aussi lu les mémoires qui ont été présentés précédemment. On sait que dans Chaudière-Appalaches, on vous a proposé deux analyses par année. Nous, on pense que, en tout cas, une, on serait bien content et puis on pense que ça devrait être fait. On parle toujours pour l'Estrie. On a des étudiants ici en maîtrise en environnement, qui sont à la recherche d'emploi l'été. On a des laboratoires qui sont disponibles. Et on croit qu'en utilisant les connaissances de ces étudiants, on pourrait faire une campagne où on pourrait... aussi, on a des firmes, qui sont des laboratoires qui sont accrédités ici en Estrie et qui ne nous chargent pas une fortune pour faire les tests d'eau. Et on ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas analyser les puits pour bien être sûr qu'il n'y a pas un problème important, suite, évidemment, à ce que je vous disais tantôt pour la MRC de Coaticook.

2600 Puis on croit qu'il serait possible de faire un projet pilote et où... puis, aussi, il faut bien le dire, c'est que dans le passé, ça se faisait, ça. Quelqu'un m'a annoncé ça il y a quelque temps qu'il y a plusieurs années, il y avait une étude possible d'être faite sur les puits. Puis vous connaissez aussi le fameux problème dans Lanaudière, dans le coin de Portneuf avec des nitrates qui contaminent la moitié des puits. C'est épouvantable. Ça fait qu'à ce moment-là, on doit être prévenant, puis je pense qu'on devrait...

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à la question que je pose, vous ne me répondez pas en termes réglementaires, vous me répondez plus en termes de campagne et d'expérience pilote qui pourrait être faite en jointant des étudiants et possiblement des laboratoires, pour finalement plus éduquer le public pour que cela soit fait.

2610 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Parce qu'il faudrait quand même faire une étude à savoir les coûts. Moi, je ne me risquerais pas à dire que ça nous prendrait une réglementation puis que les municipalités 2615 devraient le faire, parce que si on demande ça, puis c'est le cas, je ne suis pas sûr que les municipalités vont être en mesure.

Mais il pourrait y avoir quand même un arrangement, qui ferait que le coût qui est environ de 20 \$ pour savoir s'il y a des coliformes totaux ou fécaux, bien, s'il y avait une partie 2620 qui était subventionnée ou si on avait un coût moindre parce que c'est fait par des étudiants et avec les laboratoires d'université, je ne sais pas, bien, à ce moment-là, on pourrait davantage analyser quelle est la situation des puits. Puis, une fois qu'on aurait fait une campagne, on verrait à ce qu'on s'énerve pour rien ou est-ce qu'il y a lieu d'aller plus loin avec une certaine analyse de tous les puits au Québec.

2630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

À l'égard des ouvrages de captage des eaux souterraines, vous recommandez que pour un certain nombre d'ouvrages, c'est-à-dire à des fins commerciale, industrielle ou agricole, il y ait une étude d'impact sur l'abondance de la ressource.

2635 Vous mentionnez spécifiquement sur l'abondance de la ressource. Est-ce que ça veut dire que vous éliminez les autres aspects habituels d'une étude d'impact, l'appréciation des usagers actuels et potentiels, la zone de protection, etc.?

2640 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Non, pas du tout. Mais, monsieur Genest, pour répondre à votre question, c'est qu'on a eu certaines expériences ici en Estrie récemment, pour dire dans les deux dernières années, où on a des promoteurs qui, malgré qu'on avait un moratoire à un moment donné, bien, il y a eu beaucoup de demandes, vous le savez, une quinzaine de demandes au Québec, puis, ici, on a eu des projets, entre autres dans la Municipalité d'Orford où on voulait investir des millions de dollars pour faire une usine de fabrication de bouteille et d'embouteillage et puis, bon, sans savoir quel impact que ça pouvait avoir. D'ailleurs, c'était situé dans une région récréo-touristique. Ça demandait un changement de zonage. Ça fait que, écoutez, il y a eu une pétition qui a été signée, puis, bon, les gens ont dit qu'ils en souhaitaient pas et qu'ils voterait non au changement de zonage. Donc même si la municipalité était en faveur, le projet a fini sur les tablettes.

2650 Donc, nous, on considère qu'avant d'aller plus loin dans toutes sortes de projets comme celui-là, puis on pourra vous parler de l'autre à Ways Mills, il faudrait faire un inventaire. D'ailleurs, vous vous souvenez, monsieur Gélinas l'avait dit lors de l'atelier sur les eaux souterraines à Québec, où j'étais présent, il faudrait faire un inventaire, à savoir est-ce qu'on rêve en couleurs avec notre eau souterraine? Combien on en a? De quelle quantité, de quelle qualité, avant de faire des projets qui risquent de tomber à l'eau.

2660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, ça vous apparaît essentiel mais ça n'exclut pas les autres composantes habituelles d'une étude d'impact.

2665 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Non, non. Oui, exactement.

2670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je comprends. Vous mentionnez, en parlant de l'agriculture, une proposition qui viserait à instaurer une bande de protection universelle et là, je vous cite:

2675 «... de 5 mètres le long des fossés, de 20 mètres le long des cours d'eau et des milieux humides, et de 300 mètres autour des lacs.»

2680 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

2685 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Compte tenu de ce qu'on vient d'entendre tout à l'heure, la Fédération de l'UPA qui recommandait un mètre, est-ce que vous vous trouvez minimaliste ou maximaliste ou équilibré?

2690 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Il y a un proverbe qui dit: «Dans la vie, il faut en demander plus pour en avoir moins». Mais il reste qu'on a fait, nous, le Conseil régional de l'environnement, un colloque il y a quelques années. Ces données-là précises ressortent d'un colloque que nous avions fait sur la gestion de l'eau en Estrie, il y a quelques années. Ça avait eu lieu au Centre d'arts Orford. Et c'est les données qu'on nous avait...

2695 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que c'était l'espèce de consensus du colloque?

2700 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui, oui, exactement.

2705 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui?

2710 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui. Évidemment, il y a un jeu entre ce que l'UPA peut offrir, disons, et ce que nous, on souhaite. Mais là, tout dépendra de vous et des autres à travers le Québec...

2715 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2710 Oui, oui, oui, tout à fait.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2715 Est-ce qu'on aura une gestion de l'eau sévère, moins sévère, pas trop sévère? En tout cas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2720 Sur la gestion par bassin versant, c'est intéressant que vous mentionniez la question du personnel technique et administratif. Habituellement, on n'entend pas parler trop de ça. On parle des principes, puis tout ça. Est-ce que votre expérience au CRE vous permet d'avoir quelques idées sur la taille de l'équipe nécessaire et les compétences qui seraient utiles dans ces équipes-là?

2725 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Nous, on croit à la gestion de l'eau par bassin versant mais il ne faudrait pas réinventer la roue et créer de nouvelles structures, parce qu'à un moment donné, les gens, et avec raison probablement, sont allergiques à une nouvelle structure.

2730 Nous, on croit que dans un bassin versant donné, les MRC, les municipalités impliquées, les industries, les groupes environnementaux, les municipalités, en fait, tous les intervenants concernés devraient partir des schémas d'aménagement et, ensuite de ça, arriver à des schémas directeur de l'eau pour que, en concertation, on puisse mieux gérer la ressource eau. Qu'elle soit de surface ou souterraine.

2740 Et, ici, en Estrie, on est chanceux d'un certain côté, parce que vous savez que l'Estrie est reconnue comme la région verte du Québec, puis on a beaucoup d'organismes de lacs. On a le groupe RAPPEL entre autres qui s'intéresse à cette problématique-là. Vous avez des étudiants à la maîtrise en environnement, vous avez des firmes privées qui vont venir vous faire une présentation demain et qui vont vous expliquer que, oui, avec certains outils qu'on pourrait se donner, on pourrait mettre en place une gestion de l'eau par bassin versant pour la rivière Saint-François.

2745 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais vous n'êtes pas allé jusqu'à dire: «Un comité de bassin, ça doit avoir tant de professionnels de telle catégorie.» Vous avez justement mentionné la question des...

2750 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Non. Non, on n'est pas rendu là à ce moment-ci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2755

Vous avez précisé à l'égard de données: numérisation.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2760

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2765

Est-ce que c'est parce que vous avez eu une expérience de constitution d'une banque de données, que vous croyez que la numérisation est la seule voie ou si d'autres approches, qui sont d'ailleurs utilisées dans les banques de données, la géomatique en particulier, sont envisageables dans votre esprit?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2770

J'aurais cru que notre ami Jean-François Comeau, tantôt, vous aurait parlé de deux projets, c'est-à-dire le projet Eustis, le projet des mines et aussi du projet Numérist. Nous avons sur la table actuellement un travail avec le CRD, le Conseil régional de l'environnement, on vous en reparlera demain probablement aussi par une firme de consultants ici qui vous parlera davantage du projet peut-être Numérist et d'une banque de données, afférences spatiales pour se donner justement des outils. Mais on croit que là aussi, il va falloir qu'il y ait une espèce de concertation où on va pouvoir utiliser les nombreuses données qui existent déjà dans différents ministères et qu'on puisse mettre ça en commun pour pouvoir se donner les outils éventuellement pour faire de la gestion de l'eau par bassin versant.

2780

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Là, vous mentionnez un aspect important que les systèmes puissent se parler.

2785

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, oui.

2790 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Qu'on puisse échanger les données, parce que les systèmes seront compatibles. Une dernière question sur le règlement Q-2,r.8. Les médias ont fait état de la question de la responsabilité municipale dans le dossier de Canton de Magog. Est-ce que vous avez une opinion là-dessus, le CRE?

2795 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Mais, nous, on souhaiterait que l'ensemble des municipalités applique davantage correctement le règlement Q-2,r.8 actuel. Et si on peut le bonifier, tant mieux. Remarquez bien, 2800 ici, en Estrie, le Canton de Magog, ça a été la municipalité qui, la première après 1981, a fait l'application, la vidange entre autres périodique des fosses septiques à tous les deux ans pour les domiciliés, à tous les quatre ans pour les villégiateurs. Puis d'autres municipalités ont emboîté le pas. Puis, maintenant, je sais que dans la MRC de Sherbrooke aussi, depuis qu'il y a l'usine de traitement ici, on se penche davantage sur ce dossier-là, de faire la vidange des 2805 fosses septiques.

Mais on a pris rapidement connaissance de la proposition de modification du règlement Q-2,r.8, puis je pense qu'on va pouvoir -- on a l'intention de faire une table de travail pour en discuter ici en région et, après ça, faire des recommandations pour améliorer le Q-2,r.8.

2810 Mais avant de terminer, si vous permettez, j'aimerais vous parler d'un dernier sujet, puis vous ne m'avez pas posé de question là-dessus, c'est les fameux goélands. Et je vais demander à Roger de nous mettre...

2815 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aurais peut-être deux questions à vous poser.

2820 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui. Ça dépend du temps que vous nous allouez. On ne veut pas prendre, on ne veut pas être privilégié...

2825 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais très brièvement.

2830 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

... on ne veut pas prendre plus de temps que les autres.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2835 Une précision sur votre recommandation numéro 3. Est-ce que pour les ouvrages destinés à des usages commercial, industriel ou agricole, que vous voyez qui devraient se soumettre à une étude environnementale, est-ce que vous mettez un seuil ou si c'est dès qu'un ouvrage a une destinée commerciale, industrielle, il y aurait de facto l'évaluation d'impact?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2840 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2845 Alors pas de 50 000 mètres cubes, etc., non?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2850 Nous, on aimeraient qu'il y ait un inventaire de l'importance de la ressource, autant en volume qu'en qualité. Puis, après ça, qu'on ait les bonnes connaissances. Parce que pour une bonne gestion, il faut savoir qu'est-ce qu'on a puis comment elle est. À partir de là, on peut faire des plans par après. Mais c'est important d'avoir les bonnes données.

2855 Vous vous souvenez, monsieur Gélinas avait dit qu'on devait en priorité au Québec, sur la question de l'eau souterraine, cartographier le Québec pour savoir c'est quoi qu'on a. Puis il nous avait même mentionné le problème qu'on a ici en Estrie, avec l'amiante, on a découvert que certains puits artésiens étaient même contaminés à l'amiante par des filons qu'on retrouve dans le roc, puis que ça rendait l'eau impropre. Donc, à un moment donné, on en a combien de ça? Combien de mètres cubes avons-nous, non disponibles, à cause de ce phénomène-là?
2860 Vous vous souvenez, monsieur Gélinas était très surpris que j'aie abordé ça à Québec lors de l'atelier.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2865 Et mon autre question, avant de passer aux goélands, vous avez ici, dites-vous, vous reconnaissiez quatre bassins versants que vous nous avez identifiés.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2870 Oui.

2875 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Un peu plus tôt en après-midi, on a parlé, je pense que c'est avec monsieur Fauteux -- parce que si vous avez lu Chaudière-Appalaches, vous avez dû constater qu'il a été question de regroupement de bassins là. Est-ce que vous abonderiez dans le même sens que monsieur Fauteux sur un regroupement plus majeur de bassins dans la région ici pour aller jusqu'au Saint-Laurent?

2880 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bien, madame Gallichan, je dois vous dire que déjà, le bassin de la rivière Saint-François, c'est un immense bassin. C'est 10 200 kilomètres carrés. Déjà de gérer ce principal bassin, parce que là on met un peu de côté, disons, comme priorité, les trois autres, Yamaska, Nicolet, mais...

2885 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Nicolet, donc Nicolet-Sud, je crois. Vous ne la verriez pas à traiter dans une sorte de, je dirais, région hydrographique.

2895 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bien, c'est parce que ça va devenir..

2900 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Trop grand.

2905 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

... trop grand. C'est tellement vaste déjà, là, qu'on devrait débuter par le Saint-François avec 10 200 kilomètres carrés.

2910 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça. Lorsqu'on nous parlait, par exemple, dans Chaudière-Appalaches, de deux heures de route pour la...

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, mais c'est ça. Si vous voulez réunir ces gens-là... Écoutez, moi, je suis invité à être représentant de l'Estrie sur le COBARIC, puis à cause du deux heures dont vous parlez, je n'ai pas assisté à beaucoup de réunions. J'ai eu beaucoup de documentation dont j'ai pris

2915 connaissance mais faire deux heures d'auto pour aller soit à Sainte-Marie-de-Beauce ou... je vais aller à la consultation au lac Mégantic qui va avoir lieu prochainement, mais faire quatre heures d'auto pour une réunion d'une heure, je trouve qu'environnementalement ce n'est pas ce que je dois faire.

2920 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2925 Alors cette autre suggestion qui nous a été faite de considérer comme bassins versants majeurs, regroupés si c'est possible, que les cours d'eau qui arrivent au fleuve, qui débouchent au fleuve, est-ce que ça, ça vous apparaîtrait plus... Donc il y en aurait un, mettons, pour Nicolet, la rivière Nicolet; un autre pour la rivière Bécancour.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2930 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que, pour vous, ça serait trop de bassins versants, ça, au sud du Québec?

2935 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

2940 Moi, j'irais à la pièce parce que comme je vous ai expliqué, compte tenu de l'étendue. Nous, vous voyez, vous le voyez très bien sur la carte ici, la Saint-François est coupée à la région de l'Estrie. On veut être partenaire. Si je vous comprends bien, on pourrait être partenaire avec nos voisins de la région de Drummondville. D'ailleurs, Norbert Fauteux qui était ici présent tantôt, je suis allé avec Norbert, qui était mon trésorier au CRE à venir jusqu'à quelque temps, on est allé rencontrer madame Jutras, la mairesse de Drummondville, et ils sont très intéressés, eux, à faire équipe avec nous. Même, il y a des démarches qui ont été faites aussi par le CRD avec les autres régions. Il y a déjà des échanges. Là, à ce niveau-là, on pourrait être regroupé. Mais regrouper plusieurs autres bassins, il faudrait voir.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2950 Il s'agit aussi de penser à ce qu'est la nature même des choses, là où l'eau s'écoule.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Exact.

2955 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et c'est à explorer encore ce sujet-là, d'après ce que je peux voir et entendre. Et mon dernier point, est-ce que, à votre avis, une gestion intégrée par bassin versant inclut et l'eau souterraine et l'eau de surface?

2960 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ah! sûrement.

2965 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Les aquifères, tout est inclus.

2970 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui, oui, oui. À cause de la résurgence. Vous connaissez le phénomène. Il y a interrelation entre les deux. Donc il faut que ça aille ensemble. Absolument.

2975 Mais j'aurais aimé vous dire un petit mot, si vous permettez, monsieur le président, sur...

2980 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vos goélands. Bien oui.

2985 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

... les fameux goélands. C'est que c'est un problème très important et de plus en plus important ici dans la région. Il faut que vous sachiez que dans la région immédiate de Sherbrooke, ici, il s'est dépensé des millions et des millions de dollars pour faire la gestion de l'eau usée des résidants des municipalités de Sherbrooke et des banlieues. On a maintenant une usine d'épuration.

2990 Mais on retrouve maintenant sur la rivière Saint-François et sur la rivière Magog des milliers et des milliers de goélands qui, comme vous le voyez sur l'acétaire ici, la première ligne en haut, un homme de ma grosseur produit 2 000 millions, aussi bien dire 2 milliards, on va s'entendre, de coliformes fécaux par jour. Et lorsqu'on arrive au goéland argenté, puis il y a bien la note en bas du Ministère, parce que ça, c'est un document qui vient du ministère de l'Environnement: «La production quotidienne du goéland à bec cerclé serait très voisine de celle du goéland argenté», on retrouve 1 800, aussi bien dire la même chose, d'accord? Puis si vous regardez au canard, la deuxième ligne, c'est 11 milliards.

3000 Ça fait que vous voyez, là, c'est bien sympathique que d'avoir ces oiseaux, que des gens nourrissent des fois avec des miettes de pain, mais lorsqu'on voit les résidus qui sortent de ça, ça n'a pas de bon sens. Donc, dans notre mémoire, on en a fait allusion, puis on va en reparler encore demain dans un autre mémoire, il va falloir qu'il se fasse quelque chose.

3005 Parce que c'est bien beau de dire que le goéland est un oiseau protégé mais vous connaissez à Québec ce qu'a dû faire Doshawa pour régler le problème. Puis, nous, on croit, ici, qu'on a réglé un problème en canalisant vis-à-vis l'usine d'épuration les égouts du Sherbrooke métropolitain, mais on n'a rien réparé, rien sauvé si on laisse aller l'invasion des goélands.

3010 Et puis j'aimerais vous parler de Bromptonville. Il y a une municipalité, ici, voisin de Kruger, c'est épouvantable. Il y a eu des articles, les gens qui sont ici vont corroborer ce que je dis, c'est qu'on a eu des articles et une couverture médiatique dans les journaux, à la télé, de ce problème. Il va falloir absolument trouver une solution à ce problème-là. Ça n'a pas de sens. On est en train de se faire envahir. Puis ils vont se nourrir dans nos sites d'enfouissement, soit ici à Sherbrooke ou soit chez Intersan à Magog et après ça, bien, ils vont passer la nuit soit dans le lac Memphrémagog qui est l'eau qu'on boit ici, et dans le lac Magog, et dans la rivière Magog ou la rivière Saint-François.

3020 Quand vous passez, des fois, sur le chemin Saint-François ici, j'ai déjà vu l'été, la rivière, elle est blanche. Blanche de goélands. Ça n'a pas de sens. Ça n'a plus de sens. Il va falloir qu'on fasse quelque chose. Merci de votre patience.

LE PRÉSIDENT :

3025 Merci. Hélas, il faut restreindre nos commentaires et nos explorations pour permettre de faire la tâche qu'on s'est donnée.

J'inviterai maintenant les gens du Conseil central en Estrie, s'il vous plaît. Bonjour, messieurs!

3030 **M. JANVIER CLICHE :**

Bonjour! Moi, je m'appelle Janvier Cliche. Je suis président du Conseil central et je suis accompagné de Jean Lacharité qui est secrétaire général du Conseil central CSN de l'Estrie.

3035 D'abord, ce n'est pas un mémoire très long. On va être assez succinct. Juste vous rappeler que la CSN en Estrie, c'est quand même 110 syndicats et au-delà de 13 000 membres, et vous dire que nous sommes à peu près dans tous les secteurs, mais je voudrais surtout attirer votre attention sur le fait que nous sommes présents comme syndicat dans le secteur des pâtes et papiers. Notamment, vous le savez, il y a cinq papetières qui longent la rivière Saint-François et c'est donc un impact important puisque ces papetières consomment énormément d'eau.

Nous nous sommes attardés sur un certain nombre de principes que nous allons vous présenter et un certain nombre de revendications, puis, par la suite, on pourra répondre à l'ensemble de vos questions.

M. JEAN LACHARITÉ :

Le grand principe de base sur lequel on a fondé notre mémoire, c'est celui du développement durable parce que, pour nous, il est important d'intervenir publiquement sur la gestion de l'eau pour être en mesure de faire les bons choix qui sont basés sur nos valeurs de justice, d'équité et de solidarité, tout en respectant les grands objectifs du développement durable: le maintien de l'intégrité de l'environnement; l'amélioration et le maintien de l'équité sociale et économique; et le maintien de l'efficacité économique.

À notre dernier congrès du Conseil central de la CSN Estrie, nous avons adopté deux résolutions plus spécifiques à l'environnement. Si vous me permettez, je vais les lire:

«Que le Conseil central continue à promouvoir des politiques économiques de développement durable et qu'il s'associe aux organismes régionaux qui revendentiquent ce type de politique.»

Et à cet égard-là, nous travaillons avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.
Deuxième résolution:

«Que les politiques économiques de développement durable fassent en sorte que la croissance économique, tout en créant de l'emploi, ne détruise pas l'environnement et n'exploite pas les communautés.»

Alors c'est un peu ce qui nous a guidés dans les recommandations que vous allez retrouver dans le mémoire.

Comme monsieur Cliche vous l'a mentionné en introduction, c'est beaucoup plus un mémoire de principe que de modalités. Je suis loin d'être un expert en gestion de l'eau, mais nous avons regardé un certain nombre de principes auxquels nous croyons profondément.

Le premier élément qu'on a analysé, c'est comment doit-on considérer l'eau? Il y en a certains qui aimeraient que ce soit considéré comme une marchandise pouvant générer des profits pour l'entreprise privée. Nous sommes fondamentalement en désaccord avec cette vision des choses. Nous, nous pensons que l'eau est une ressource fondamentalement différente d'autres ressources naturelles, comme l'amiante, la bauxite ou le pétrole parce que nous croyons que l'eau possède toutes les caractéristiques d'un bien patrimonial commun, public, collectif et essentiel à toutes et à tous.

3085 Quand on regarde quelles sont les caractéristiques d'un bien public, on les retrouve dans les caractéristiques de l'eau, c'est un bien qui est très largement consommé, pour combler des besoins essentiels. C'est un bien qui est utilisé par toutes et tous, c'est un bien qui rend un service public de base à toutes et à tous, qui doit être accessible à toutes et à tous, ce qui n'est pas le cas quand on regarde ça au niveau planétaire, malheureusement, et qui doit servir dans
3090 un état démocratique à combler les besoins de base de toutes et tous.

3095 Alors c'est ce qui nous a amenés à la première recommandation, qui dit que nous pensons que le gouvernement du Québec devrait affirmer par législation que l'eau est un bien public, commun et patrimonial. Sans vouloir faire de comparaison boiteuse, il nous semble que ça ferait un très bel article 1 d'une loi en ce qui concerne l'eau.

3100 On s'est aussi penché sur la question des infrastructures et de leur gestion. Évidemment, à partir du moment où l'assise de base est de dire que l'eau est un bien public et collectif, nous, nous pensons que le contrôle de sa qualité et ses infrastructures doivent demeurer public. Et là, on reprend ce que vous avez entendu, je pense, parce que j'ai tiré ça d'un article de La Presse, l'ingénieur Antoine Laporte du service des eaux de Repentigny qui dit que:

3105 «En aucun temps, l'expérience de la privatisation n'a permis de démontrer que les objectifs de qualité qui sont imposés par la réglementation ont été mieux atteints par le privé que par l'exploitant public.»

3110 Et d'autres études comme celle de la Chaire d'étude socio-économique de l'UQAM, qui montre que sur 390 stations d'épuration d'eau au Québec, il y en a 21,5 % qui ont été confiées au secteur privé et que parmi celles-ci, 77 % étaient des filiales des trois grandes sociétés françaises de l'eau: La Lyonnaise, Saur-Bouygues et la Générale des Eaux.

3115 Alors compte tenu de ça, et moi, je n'ai pas vu d'étude sur le Québec là-dessus, mais en France et en Angleterre, les études et les expériences qui ont été effectuées, les études qui ont été faites démontrent qu'il peut y avoir des pertes d'emplois d'environ 8 % lorsqu'on privatisé et que l'augmentation des prix à la consommation a été considérable.

3120 C'est ce qui nous amène aux deux recommandations suivantes: que le gouvernement du Québec légifère pour assurer le caractère public des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau; et que le gouvernement mette fin, par voie législative, à tout projet passé, présent ou futur de privatisation de la gestion des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau, et qu'il en confirme le caractère public.

3125 On s'est penché aussi très brièvement sur la question de la tarification de l'eau. Il y en a qui prétendent que pour qu'on diminue la consommation de l'eau, il faut l'installation de compteur d'eau avec une tarification en fonction de l'usage qu'on en fait.

 Alors, là aussi, il y a des études qui ont été faites en Europe, qui démontrent que les gens à faible revenu ont parfois des difficultés à acquitter leurs factures d'eau et que là, ils vont

3130 effectivement diminuer leur consommation mais que ça touche la baisse de consommation pour les services d'hygiène, par exemple, les bains, les douches.

3135 Alors, nous, on se base sur des caractères d'équité sociale. Nous pensons que l'eau doit avoir un caractère universel en termes d'accessibilité et c'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement légifère contre la mise en place de compteurs d'eau dans les résidences et les institutions publiques, et oblige les municipalités qui ont déjà procédé à cesser cette pratique.

On pense que si on veut aller sur une diminution de la consommation ou une consommation plus rationnelle, c'est plus par des voies d'éducation, de persuasion qu'on peut y arriver.

3140 Et il y a tout le débat lié au libre échange, l'exportation de l'eau. On a entendu le Premier Ministre de Terre-Neuve récemment qui s'opposait à l'exportation de l'eau en vrac et nous sommes d'accord avec cette position-là également. Et, là, il faut voir, c'est toute la question qu'est-ce qu'un contenant, n'est-ce pas? Est-ce qu'un bateau-citerne, c'est un contenant, parce que l'eau est incluse dans l'ALENA, n'est-ce pas, dans la liste des produits affectés par la libéralisation douanière. Si c'est par bateau-citerne, nous, nous sommes en désaccord avec ça.

3150 Et pour éviter également qu'il y ait des poursuites contre des entreprises locales, comme on en voit dans d'autres domaines, il y a des règlements en matière environnementale qui sont attaqués par des entreprises étrangères lorsqu'un gouvernement veut donner soit des subventions ou favoriser une entreprise locale et là, on a des poursuites qui frisent le 1,5 milliard \$ actuellement. Alors on veut éviter que ce soit le cas avec l'eau.

3155 Alors, nous, nous recommandons - et là, nous allons assez loin - que le gouvernement du Québec évalue la mise en place de mécanismes prévoyant la nationalisation de l'eau. Et il nous semble que ça va de paire avec le fait qu'on aurait affirmé que l'eau est un bien public, commun, patrimonial. Et tant au niveau de son exploitation que de son embouteillage et de sa distribution.

3160 Tout à l'heure, on se posait des questions d'où pourraient provenir les fonds pour financer les très nombreux et très bons projets qui sont sur la table. Il nous semble que si on pouvait attirer des redevances à partir d'une nationalisation de l'eau, ça contribuerait à pouvoir financer un certain nombre de projets qui vous sont présentés.

3165 Je passe rapidement pour ne pas prendre trop de temps sur l'agence de bassin versant, parce que ça va en peu dans le sens de ce qui vous a été présenté par le Conseil régional de l'environnement. Alors nous recommandons spécifiquement la mise sur pied d'une agence pour le bassin versant de la rivière Saint-François, de même que la mise sur pied d'agences de bassins versants en relation avec les plus importants cours d'eau intérieurs du Québec.

3170 Et en dernière page, en page 10, on a repris les recommandations, mais dans la recommandation 6, il en manque un petit bout. Alors c'est une erreur de notre part. La vraie recommandation 6 se trouve en page 8.

3175 Et, finalement, nous nous prononçons en faveur de la création d'une société québécoise des eaux. Nous croyons qu'avec la croissance démographique et la croissance des activités, la gestion de l'eau est devenue de plus en plus complexe. Alors pour assurer une protection appropriée de la ressource eau, pour gérer une politique nationale cohérente de l'eau basée sur la concertation, il faudrait que le Québec se dote d'un organisme indépendant capable d'orchestrer cette politique et de créer des liens entre les intervenants des différentes agences de bassins versants, et c'est pourquoi nous recommandons la création d'une société québécoise des eaux qui aurait pour mandat de répondre à ces éléments-là. Voilà. C'est l'ensemble de nos recommandations.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

3185 C'est bref mais c'est assez substantiel comme affirmations. Parlez-moi, là, vous utilisez deux termes dont j'aimerais bien comprendre le sens. D'un côté, vous parlez d'agence de l'eau et donc, non pas de comité mais d'agence. Ce qui est un terme assez précis et qui, en général, veut dire du financement. Et vous parlez par-dessus ça d'une société québécoise des eaux. Et donc, ça veut dire que vous voulez sortir ça du ministère de l'Environnement, que vous voulez le donner à une société, à une nouvelle organisation.

3195 Pouvez-vous nous aider à visualiser les deux idées? Est-ce que la société québécoise, c'est l'agence? Est-ce qu'il y a une agence centrale avec des agences régionales plus une société québécoise des eaux? Et comment vous voyez le rapport de l'un et de l'autre?

M. JEAN LACHARITÉ :

3200 Écoutez, on n'a pas, je vous dirais, fouillé ça de façon très, très, très exhaustive, mais la façon dont je peux vous expliquer dont moi je le vois, c'est il y aura un grand chapeau en haut qui serait une société générale québécoise des eaux, qui aurait pour mandat d'assurer que la politique est bien appliquée au Québec, d'assurer la concertation entre les agences de bassins versants et de fournir un support administratif. Donc le grand chapeau...

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'à toutes fins pratiques, cette société-là irait ramasser toutes les juridictions qu'assume déjà le ministère de l'Environnement dans le domaine de l'eau?

3210 **M. JANVIER CLICHE :**

Non. Je pense qu'étant un très grand régionaliste, on va parler d'abord, lorsqu'on parle des agences, on parle d'agences par bassin versant. Donc, ces agences-là doivent être jumelées avec des comités de bassin versant, à notre avis. Je pense que l'expérience du COBARIC va nous éclairer beaucoup là-dedans parce qu'ils ont fait quand même une expérience pilote de concertation sur ce qu'on pourrait appeler peut-être l'un des plus petits bassins versants au Québec. Et ça a permis de constater les difficultés de la concertation sur un sujet aussi complexe que celui-là.

3220 Et ce que nous souhaitons, finalement, c'est que chacun des bassins versants les plus importants - et c'est l'objet de l'une de nos recommandations - qu'il y ait une agence de bassin versant jumelée avec un comité. Et cette agence-là, par la suite, serait, pour ce qui concerne les aspects d'interrelation entre les bassins - vous l'avez évoqué tantôt lors d'un mémoire précédent - bien, que ce soit la société québécoise des eaux qui ait un peu la responsabilité de s'assurer qu'il y ait des liens qui se fassent entre l'ensemble de ces bassins versants ou de ces agences de bassins versants.

Donc, il ne s'agit pas pour nous que la société soit la responsable de la concertation mais peut-être plus au niveau de la réglementation et des interrelations entre les agences.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Y compris du contrôle.

3235 **M. JANVIER CLICHE :**

On n'a pas poussé jusque là mais je pense qu'on ne peut pas s'imaginer qu'il y aurait des règlements de bassin versant différents d'une région à une autre. Je pense que l'essentiel qui est voulu, c'est de s'assurer que chacun des bassins versants ait des organismes de concertation qui voient à la bonne marche et à l'application sur le terrain de l'ensemble de qu'est-ce qui est visé pour l'assainissement du bassin versant.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

3245 Cette société québécoise des eaux, quel serait son pouvoir dans le cas - parce qu'il faut songer à cette éventualité qui deviendrait rapidement réalité - d'un conflit sur la gestion de l'eau avec Hydro-Québec, qui est aussi une société d'État? Quels seraient ses pouvoirs? Est-ce que

ce qui la constituerait lui donnerait une prépondérance sur l'autre société d'État qui, elle, s'occupe de l'eau mais par l'aspect économique de la ressource?

3250

M. JANVIER CLICHE :

3255

En fait, vous touchez une question qui nous préoccupe beaucoup. Le fait qu'il y ait 11 ministères au Québec qui touchent à l'eau et qu'il y en ait 6 au fédéral qui touchent à la question de l'eau, et plus les organismes gouvernementaux, ça a fait en sorte qu'effectivement on se retrouve rapidement, même au moment où on se parle, dans des conflits de juridiction assez épouvantables.

3260

Et, donc, à notre avis, une société des eaux pourrait justement avoir l'ensemble de la responsabilité concernant l'eau. Les agences, elles, de leur côté, sur l'ensemble de la concertation des milieux pour la réalisation des plans qui sont à faire dans chacune des agences de bassin versant. Donc, qu'il y ait un schéma directeur de l'eau pour l'ensemble d'un bassin versant, mettons, et puis que la société, elle, ait l'ensemble de la juridiction, si on pourrait dire, au niveau national.

3265

Alors, pour nous, il n'est pas question qu'on continue dans la situation dans laquelle nous sommes présentement, où il y a 11 ministères qui interviennent pour différentes raisons. Ça nous crée, dans la région, par exemple, on peut le voir lorsqu'on essaie d'intervenir seulement pour avoir des chiffres, les chiffres ne sont pas compatibles entre eux, entre les ministères. Et c'est ce qui nous a amenés dans la région notamment, vous l'avez vu tantôt, on parlait du projet Numérist justement pour harmoniser ça. Alors peut-être que ce genre de problème-là, si on avait une société générale des eaux, ça nous permettrait d'avoir l'heure juste sur l'ensemble de ces situations.

3275

M. JEAN LACHARITÉ :

Si vous permettez?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3280

Oui, c'est ça, c'est le pouvoir de cette société sur une autre société d'État. C'était ça ma question.

3285

Bien, moi, j'ajouterais qu'il va falloir qu'on se base à un moment donné sur des principes clairs. Si on se base sur des questions de développement durable, il ne s'agit pas de nier le développement économique, mais quand on parle de développement durable, si le développement économique vient nuire aux aspects environnementaux ou sociaux ou vient nuire à l'équité, là, il va falloir qu'on fasse des choix.

3295 Alors qui devrait avoir la principale juridiction si on considère que l'environnement est affecté par un développement d'Hydro-Québec? On a vu des problèmes avec Hydro-Québec dans d'autres cas, on en a entendu parler beaucoup en région ici. Vous aussi. Alors il va falloir qu'on fasse des choix. Et, là, il nous semble que c'est le gouvernement, suite aux consultations publiques qui auront été faites -- moi, je ne m'étais pas posé la question en ces termes-là mais il faudrait effectivement fouiller cette question-là très à fond. Mais je suis un tenant du développement durable, alors ça donne déjà une orientation.

3300 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3305 C'est dans ce sens-là qu'on continue de s'interroger sur la pertinence d'une société d'État ou d'une entité qui serait déjà dans l'organisation hiérarchique du gouvernement mais qui aurait une supériorité à ce plan-là.

3310 Ma deuxième question, et c'est tout simplement un détail, lorsqu'à votre page 7, vous dites que:

3315 «Il nous apparaît essentiel que les membres de ces conseils d'administration...», c'est ceux sur l'agence de bassin versant, «... que ces membres donc soient élus d'une manière ou d'une autre»,

est-ce que, pour vous, c'est tout simplement des gens qui sont déjà élus dans les municipalités qui y seraient désignées ou s'il y aurait un autre système électoral comme, par exemple, c'est le cas pour les commissions scolaires et les conseils d'hôpitaux? Donc, il y aurait un autre système d'élection pour l'agence par bassin. Comment on doit lire votre affaire?

3320 **M. JEAN LACHARITÉ :**

Ça, je dois vous avouer qu'on n'a pas fouillé les modalités de cette question-là. Pour nous, ce qui était important, c'est qu'il y ait un principe d'imputabilité. Alors c'est pour ça que... mais il faudrait voir quels types de modalités s'appliqueraient et quels types de mécanismes électoraux pourraient s'appliquer.

3325 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Juste pour poursuivre un peu la discussion sur la notion d'agence. Au Québec, dans le discours gouvernemental actuel, quand on parle d'agence, on parle du modèle britannique des agences qui a transformé un certain nombre d'organismes publics en ce que le président du Conseil du trésor appelle ici les unités autonomes de services.

3330 Ce sont des organisations comme Forêt Québec ou Emploi Québec ou Services gouvernementaux de transport aérien, qui ont un nombre limité de produits ou de services à vendre, qui sont financées par les revenus autonomes ou par les crédits gouvernementaux. C'est d'ailleurs le modèle qui persiste en France à l'égard de l'eau aussi et en Espagne et en

3335 Italie. Les ministères publics gardent les responsabilités de politiques, de directives, d'orientations, de régulation et de contrôle.

3340 Et on donne à ces organismes-là un pouvoir, des rôles beaucoup plus ciblés. Par exemple, soutenir financièrement les organismes de bassin, un mandat. Développer la connaissance sur le réseau hydrographique. C'est deux ou trois ou quatre mandats bien ciblés mais mesurables, évaluables, avec participation de tous les partenaires dans le conseil d'administration, les élus, les industriels, les commerçants, les agriculteurs, etc.

3345 Alors c'est une notion d'agence. Est-ce que c'est ça que vous aviez à l'esprit quand vous parlez d'agence?

M. JANVIER CLICHE :

3350 En fait, on a deux préoccupations. C'est la première qui est la plus importante, et peut-être que là, je ne suis pas en mesure au moment où on se parle d'être aussi précis dans la réponse à la question que vous nous posez. Ce qu'il faut retenir de notre mémoire, c'est surtout la préoccupation qu'il y ait une véritable concertation sur l'ensemble des acteurs pour qu'on puisse arriver à un schéma directeur sur lequel l'ensemble des intervenants s'entendent. Bon, ça, c'est autant municipal que industriel, et autre.

3355 Et qu'on voie aussi à l'usage commun de l'ensemble, pour tous les usages. J'allais dire y compris pour Hydro-Québec. Parce que, effectivement, ça touche notamment la question des barrages. Il y en a 360 entre autres en Estrie, bon, ça crée un certain nombre de problèmes lorsqu'un ou l'autre ne s'entend pas sur les usages. Donc première préoccupation, c'est celle-là d'abord.

3365 La deuxième, c'est la question de l'agence. Dans le fond, ça vient pour qu'on puisse être capable d'avoir un cadre régulier. Je connais cette question-là des agences. Notamment tel que vous l'exprimez, quel rôle elles devraient jouer exactement par rapport à un comité de bassin versant? Là, je pense qu'on est dans du terrain assez neuf, qu'on n'a pas fouillé vraiment.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3370 Bien, nous autres, non plus. C'est pour ça qu'on essaie de vous sonder là-dessus. Mais, dites-moi donc, je revérifie juste un point. Quand vous parlez du caractère public d'une infrastructure municipale, est-ce que vous êtes aussi opposés - parce que ça, je comprends que ça veut dire que les actifs doivent demeurer publics - est-ce que vous êtes aussi opposés à des partenariats avec le privé ou à des exploitations par sous-contrat avec des entreprises privées, dans la mesure où les actifs demeurent publics?

M. JANVIER CLICHE :

3380 Oui, il y a des formules qu'on pourrait explorer. On connaît notamment la formule française des sociétés d'économie mixte. Il y a d'ailleurs un projet de loi au Québec qui existe sur ces questions-là. Dans la mesure, en ce qui nous concerne, que la responsabilité demeure publique, je pense que c'est ça qui est le plus important pour nous.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3385 D'accord.

M. JANVIER CLICHE :

3390 Donc il y a les partenariats, ça ne changerait pas la nature du service public que nous voulons garder.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3395 Et vous avez recommandé rien de moins que la nationalisation de l'eau. Est-ce que vous avez fait l'exercice des avantages et des inconvénients d'une formule comme ça? Parce que j'ai compris que vous vouliez garantir le principe de l'eau bien public, patrimonial et commun, comme vous avez dit, et c'est comme s'il y avait une équation entre votre premier principe et cette recommandation-là. Mais est-ce que vous avez évalué d'autres hypothèses pour garantir l'eau bien commun, patrimonial et public, que la nationalisation?

M. JEAN LACHARITÉ :

3405 Écoutez, lorsqu'on part de ce grand principe-là, nous, on pense que le secteur privé est un peu évincé. On ne peut pas assurer une accessibilité à toutes et à tous, on ne peut pas assurer un bon contrôle de la qualité, on ne peut pas assurer toutes les caractéristiques d'un bien public à partir - je dis bien assurer de façon certaine - à partir du moment où il y a quelqu'un qui cherche à faire du profit comme si c'était une marchandise comme une autre.

3410 Et c'est ce pourquoi on dit il nous semble que si on tient compte...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3415 C'est ce que je voulais vérifier.

M. JEAN LACHARITÉ :

Voilà.

3420 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que dans votre esprit, les redevances ne sont possibles que dans une hypothèse d'une nationalisation ou si on peut imaginer des redevances sans nationalisation?

3425 **M. JEAN LACHARITÉ :**

On peut imaginer des redevances sans nationalisation mais ce n'est pas la voie que nous avons choisie...

3430 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, ça, on a bien compris.

3435 **M. JEAN LACHARITÉ :**

... dans notre mémoire.

3440 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va arrêter là, messieurs. Vous voyez qu'on pourrait en discuter encore longtemps et que quand on va recevoir le mémoire central, qui va sans doute reprendre pas mal de choses, la réflexion aura sans doute progressé au fur et à mesure du parcours des régions. Merci beaucoup.

3450 **M. JEAN LACHARITÉ :**

Ça devrait aller, effectivement, dans le même sens.

LE PRÉSIDENT :

3455 Je me doute, oui. Je le pense bien.

M. JEAN LACHARITÉ :

Merci.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, messieurs.

3465 Alors, madame Lucie Roy-Alain, s'il vous plaît. Bonsoir, madame!

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

3470 Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Je veux savoir, vu qu'il est tard, est-ce que je lis mon mémoire ou...

LE PRÉSIDENT :

3475 Ce n'est pas nécessaire de le lire, on l'a lu. Par ailleurs, si vous voulez le lire, on a à peu près 20 minutes. Vous pouvez le lire, vous avez le temps. Et c'est selon que vous voulez qu'on vous pose des questions ou pas. Si vous voulez qu'on vous pose des questions, vous ne le lisez pas, puis on va vous poser des questions. Si vous prenez le temps de le lire, on posera beaucoup moins de questions.

3480 **Mme LUCIE ROY-ALAIN :**

3485 Moi, je viens en tant que propriétaire qui a déjà été échaudée par les gens qui viennent chez nous sans notre permission et contre notre volonté. Je trouve que c'est bien beau de dire que l'eau, il faudrait que ce soit un bien commun, patrimonial, public, etc. mais quand tu es propriétaire, tu as travaillé toute ta vie, tu acceptes mal que ta propriété devienne comme un panier percé dans lequel tout le monde peut entrer et piquer comme ils veulent avec la bénédiction des gouvernements.

3490 En tout cas, je dis dans mon mémoire que je suis agricultrice, sinistrée d'un gazoduc. Nous n'avons jamais voulu des compagnies, du gouvernement et de leurs alliés. Je participe aux audiences car j'ai des craintes que d'autres citoyens vivront les mêmes calvaires que bien des gens ont vécus et je crois qu'il y aura bientôt des sinistrés de l'eau.

3495 Moi, mon intervention, c'était surtout contre l'exportation de l'eau. Je dis non à l'exportation de l'eau et je partage l'opinion de monsieur Jean Vigneault de La Tribune de Sherbrooke du 6 mai 99, dans l'annexe 1. Je souhaite qu'on n'exportera pas notre eau et qu'on ne permettra pas qu'elle soit polluée par des déchets en provenance d'ailleurs, car l'eau est source de vie. Je lisais dans l'annexe 2, on parlait des déchets qui pouvaient venir des États-Unis.

3500 Moratoire. Dans La Presse de Montréal du mercredi 25 août 99, dans l'annexe 3, on dit que le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Paul Bégin, hésite à imposer un moratoire sur l'eau. Pourquoi il hésite? Le titre de l'article: «L'exportation d'eau sera plus contraignante mais pas interdite» est inquiétant. On peut presque conclure que si des compagnies leur présentent de grandes retombées économiques, la contrainte ne sera pas forte. Les études vont se faire vite.

Il souligne aussi: «Nous avons la compétence exclusive sur nos cours d'eau et nous ne laisserons pas le fédéral venir dicter comment on doit ou pas les mettre en valeur.»

3510

Moi, je trouve que c'est une farce parce que pour nous mettre en confiance ou pour détourner notre attention, peut-être. Je pense que nos deux gouvernements sont des amis. Il n'y a pas si longtemps, ils se sont donné la main à travers un pipeline pour exploiter une ressource naturelle de l'autre bout du Canada, majoritairement pour les États-Unis. Les gouvernements se sont bien entendus pour donner des emprises sur nos terres aux compagnies oeuvrant dans l'énergie. Il ne serait pas surprenant que nous perdions aussi la souveraineté de nos eaux.

3520

Quand j'ai lu Recto-Verso de juillet-août 1997 à l'annexe 4 à la page 13: «Eau-Secours», j'ai vu que notre grande vedette Richard Séguin partage notre inquiétude au sujet de l'absence de moratoire et du manque de transparence dans ce dossier de la gestion de l'eau.

3525

Les faits accomplis. Je suis convaincue que pendant que les consultations se font, les compagnies pressent le gouvernement de pédaler et que nous nous retrouverons, une fois de plus, devant les faits accomplis. On voit d'ailleurs se dessiner mes dires en lisant: «À Barnston Ouest, Usine d'embouteillage d'eau bientôt construite» dans un article de La Tribune, Sherbrooke, jeudi 27 mai 1999, annexe 5, dernier paragraphe. «Il semble y avoir des ententes de prises depuis quelque temps déjà, selon les paroles du maire Michel Belzil qui dit: Il faut toutefois remarquer que cette initiative a reçu l'aval de Québec il y a quelques années de cela.» C'est à se demander combien il y a d'ententes de prises et que valent ces ententes.

3530

J'étais d'ailleurs allée à la première assemblée qu'il y avait eue, je crois c'est ce printemps, à Barnston et il y avait beaucoup de gens qui s'opposaient. Mais, là, on voit qu'ils essaient de tous les faire éteindre.

3535

En lisant le document de consultation publique: La gestion de l'eau au Québec, page 7, chapitre 1, j'accroche sur le fait que monsieur Bouchard parle du principe de développement durable et de gestion prudente et responsable de l'eau. Il souligne que cette gestion se devrait d'être adaptée au service du citoyen et de répondre à ses besoins.

3540

C'est bien beau tout ça mais, immédiatement après, il dit que nous sommes une société qui a besoin de se développer sur le plan économique et considère l'eau comme un de nos actifs pour nous aider à raffermir la position économique du Québec.

3545

Dernière le mot «économie», donc argent, je vois disparaître le développement durable, la gestion prudente, la protection du citoyen.

3550

Je pense que les gouvernements ont fait leur lit et qu'ils veulent permettre l'exploitation de l'eau et s'habriller avec le fait qu'il y a eu les audiences et le: «Vous avez été consultés» pour faire ensuite passer leur idée. Ce sera comme pour les audiences du gazoduc. Ils prendront la peine de souligner devant les médias: «... que la plupart des recommandations formulées par le

BAPE à la suite de l'enquête qu'il a menée sur le projet seront respectées ou prises en compte», comme l'a fait monsieur Chevrette, annexe 6, La Tribune, Sherbrooke, 25 novembre 1997. Quand on sait que les belles recommandations du BAPE ont été jetées par-dessus bord.

3555

Pour corroborer mes énoncés, je vous souligne qu'au début des audiences sur le gazoduc, annexe 7, le 16 juin, on disait: «Il n'est pas étranger que le projet du gazoduc ait reçu l'appui du gouvernement dans le cadre de cette politique.»

3560

De plus, à la première journée des audiences de l'ONE, un communiqué de presse, annexe 8, provenant du gouvernement du Québec, a été déposé en catimini en arrière. Monsieur Chevrette disait, entre autres: «Le gouvernement entend tout mettre en place pour favoriser ses réalisations.» On peut affirmer que les audiences, c'était de la pure hypocrisie et que c'est risqué que ce soit pareil pour l'eau.

3565

Avec des dés pipés d'avance, il ne faut pas non plus se fier sur la CPTAQ, ni sur l'UPA, les MRC ou les municipalités pour protéger la population. Quand le gouvernement et les compagnies ont décidé que ça passe, ils s'organisent pour qu'ils penchent tous de leur bord. Après, il leur reste l'opinion publique à contrôler. Avec leurs spécialistes en communication et les experts en protection de leur image, ça ne prend pas de temps qu'ils se font installer sur un trône avec leur supposée générosité. Après ça, la personne exploitée devient le coupable, elle devient aussi une personne supposément de mauvaise volonté dont on mine la crédibilité et qu'on essaie d'isoler. Les compagnies, elles, s'esclaffent de rire, elles savent que l'affaire est dans le sac depuis le début.

3575

La déclaration universelle des droits de l'homme prend le bord et même le Protecteur du citoyen perd tous ses attributs. Tout le monde s'en lave les mains car beaucoup sont passés maîtres dans l'art du renvoi de la balle. C'est le côté pratique d'avoir deux gouvernements. L'esclavage a été aboli mais il renaît sous une forme très pernicieuse pour les exploités et parasités. Ce sont des dangers qui attendent les propriétaires et la population environnante des terrains qui sont convoités par les compagnies qui exploitent de l'eau.

3580

Récemment, nous avons vu que l'UPA, après avoir été de connivence avec les compagnies pour leur donner accès à nos terres, ils trouvent le moyen de sauvegarder leur image en nommant un inspecteur pour que les travaux se fassent dans le respect des agriculteurs.

3585

Ça me fait penser à un père qui donnerait un enfant à un violeur et qui nommerait un inspecteur pour voir si ça se fait dans le respect. Je revois aussi une histoire que j'ai lue dans Sélection, qui parle des fillettes de Somalie qui sont excisées et que le père donne en mariage pour avoir des chameaux en échange. C'est ce qui se passe au Québec et au Canada: on excise et mutile nos terres, on nous prive de l'entièvre jouissance de nos biens pour que les gouvernements et les compagnies aient des chameaux. Il y a de grandes possibilités pour que le même scénario se répète pour l'eau. «On se penserait dans les vieux pays» comme disaient nos grands-parents. Oui, c'est rendu aussi tragique que ça.

3600 Cohérence? Je me demande où est la cohérence des gouvernements et de l'UPA qui se concertent afin d'empêcher le crime organisé de s'installer sur les terres, ce qui est louable et qui, d'un côté, s'organisent pour donner aux compagnies des emprises sur les propriétés. Quand les gens ne sont pas d'accord, ils les traitent comme des mineurs et donnent à leur place la permission de semer des pipelines, des poteaux électriques sur les propriétés. N'est-ce pas que c'est aussi de l'oppression, une agression et que c'est aussi irrespectueux des propriétaires et des propriétés que ceux qui y entrent illégalement pour semer du «pot»?

3605 Depuis les années 1600, l'évolution n'a pas été très forte. À ce moment-là, au nom de Dieu le fils, on a pris les terres des Premières Nations et on les a traités de sauvages. Aujourd'hui, on s'arroke le droit de prendre des droits sur les propriétés et on brime les libertés des gens au nom du dieu fric. On se donne bonne conscience avec les mots «bien commun» et «utilité publique». Les gouvernements et les compagnies devraient faire comme pour un bordel: qu'on se contente des prostituées volontaires et qu'on arrête de kidnapper les personnes qui ne veulent pas.

3615 Ils prêchent le respect des droits en Chine et à Cuba mais oublient leurs sermons par ici. De plus, les gouvernements profitent d'un privilège que les citoyens n'ont pas, celui de passer des décrets ou des lois pour faire passer leurs idées.

3620 Dans le rapport numéro 121 du BAPE, page 165, il était écrit: «Il n'y a pas de raison légitime d'imposer à des citoyens le passage d'un gazoduc sur leur terrain.». J'imagine qu'il n'y a pas plus de raison légitime d'imposer à des citoyens que l'eau soit puisée sur ou près de leur propriété par des compagnies.

3625 Eau versus santé. J'ai lu: qualité de l'eau potable et trihalométhanes. Le fait que le chlore a été identifié comme un cancérigène potentiel pour l'humain m'inquiète. Comme beaucoup de municipalités traitent leurs eaux avec le chlore, je pense que le potentiel cancérigène est peut-être décuplé quand l'employé reçoit un avis de non-conformité sur l'eau potable. Qui peut nous affirmer qu'à ce moment-là il ne lève pas le coude un peu plus haut que le commande la norme? Est-ce qu'il y a des vérifications et des analyses de faites à ce sujet? Parce que apparemment qu'il y a des places que ça sent pas mal fort le chlore quand ça vient d'être traité.

3630 Je m'intéresse aux articles qui s'écrivent au sujet de l'usine Magnola. Même si les représentants affirment que l'environnement sera protégé, j'ai des doutes. Je dépose un article de La Tribune du 13 octobre 99, annexe 10. C'est une opinion d'une représentante de la Coalition pour un Magnola propre que je trouve très intéressante et qui concerne peut-être les eaux un jour, puisqu'il est question d'électrolyse au chlore.

3635 Il y avait aussi, je n'ai pas déposé l'article mais l'UPA et les cultivateurs et la compagnie tentent de signer un protocole d'entente pour protéger la perte de revenu des cultivateurs au cas

que la pollution affecterait leurs produits. Ça fait que je me dis si les produits sont affectés, l'eau va être affectée aussi.

Une autre question que je me pose. Ma grand-mère maternelle défendait à ses enfants de manger des fraises provenant du cimetière parce qu'elle disait qu'ils pouvaient attraper des maladies. Pour faire suite à son idée, je serais curieuse de savoir s'il y a des dangers que des germes de maladie se retrouvent dans l'eau potable des personnes qui demeurent près d'un cimetière? On le voit souvent que les églises et le cimetière sont sur la côte, surtout quand on s'en vient de la Beauce, on voit au loin, il y a une église et puis... ça fait que je veux savoir si le café du cimetière risque de filtrer et de se retrouver dans l'eau potable. Est-ce que la population qui vit près est plus exposée aux maladies ou au cancer?

On entend de plus en plus parler de violence familiale ou conjugale. Quand va-t-on reconnaître que le citoyen, le petit, le sans parole, peut être victime de la violence de la part des compagnies ou des gouvernements? Nous avons abondamment entendu parler des victimes ou sinistrés du verglas. Le gouvernement a payé des artistes pour les distraire. C'était bon pour assurer des votes. Qui a entendu parler des victimes ou sinistrés présents ou futurs de l'eau, de la santé, de l'éducation, des camionneurs, du gazoduc, de l'Hydro, de Magnola, etc.?

Personne n'a eu pitié de leurs chocs pré et post-traumatiques. On entend parler des retombées économiques mais jamais des coûts reliés aux drames sociaux, familiaux, etc. Derrière cette politique de l'eau, il y aura combien de sinistrés de l'eau qui subiront la violence au nom du dollar?

Combien de personnes, d'animaux, de fermes, de municipalités risquent aussi de manquer d'eau si on la pompe? Il ne faut pas oublier que des sécheresses comme nous avons eu cet été, il risque de s'en reproduire. Il y a eu beaucoup de puits artésiens de creusés parce que les gens manquaient d'eau à cause de la baisse du niveau d'eau. Que se passerait-il si, en plus, elle était pompée pour l'exportation?

Autres rivières harnachées. Quand on lit l'Actualité du 1er octobre 97, annexe 11, il est bien évident qu'Hydro a l'intention d'harnacher d'autres rivières. Je ne crois pas aux ententes avec les chefs parce que ce sont les pauvres, les enfants et les femmes qui souffrent de ces supposées merveilleuses ententes ou supposées retombées économiques faramineuses. J'ai rencontré des gens qui ont perdu leur territoire de chasse, de piégeage et de pêche à cause de l'hydroélectricité. Ces gens n'ont plus d'avenir chez eux et leur vie est détruite.

Eau embouteillée. Pour vendre de plus en plus d'eau embouteillée, j'ai l'impression que les compagnies sont en train de rendre la population esclave de l'eau en bouteille. Quand les gens sortent ou font du sport, ils ne pensent plus à apporter de l'eau car il y en a partout à vendre. Ça va faire comme pour l'électricité. Les gens vont devenir tellement dépendants de l'eau en bouteille qu'ils ne sauront plus comment ouvrir le robinet ou la puiser, quand elle va manquer sur les tablettes.

3685 Ils pensent qu'ils ont l'air d'être à la mode et de protéger leur santé en buvant de l'eau embouteillée. Ils sont peut-être en train de s'intoxiquer à leur insu car les breuvages ou les aliments conservés dans des contenants de plastique ont souvent un arrière-goût de plastique. Comme il y a un goût, il y a peut-être aussi des résidus de plastique. Y a-t-il des recherches de faites à ce sujet? Sinon, y en aura-t-il?

3690 De plus, cette consommation d'eau embouteillée cause de la pollution car le contenant vide contribue à remplir les lieux d'enfouissement. La bouteille a beau être recyclable, avez-vous déjà vu des sportifs la ramener chez eux pour la récupérer? Ou des employés de restaurant ou d'hôtel mettre ça ailleurs que dans la poubelle?

3695 Autre danger de l'exportation de l'eau. Je crois aussi que si nous sommes trop ouvert sur la question de l'exportation de l'eau, un jour, il y aura la guerre de l'eau et on se servira de cette eau pour assoiffer, affamer et priver la population comme on le voit dans les pays producteurs de pétrole. Avec la collusion qui s'installe de plus en plus, il n'est peut-être pas loin le temps où il y aura des sans-terre et des sans-eau au Québec.

3700 Favoritisme. Je continue de penser que les compagnies ont plus de priviléges d'accordés par l'Environnement que le petit propriétaire. Le 14 septembre 99, Christian Caron, journaliste du Progrès, m'a téléphoné pour savoir si j'avais changé d'idée au sujet de TQM. Il avait l'air d'exécuter une commande d'enterrement et d'essayer de mettre de la dorure sur l'image de la compagnie. Il a fait son job en insistant beaucoup.

3710 Il me parlait de deux propriétaires dont Yvan Belleville d'East Hereford, qui lui a dit que TQM avait fait enterrer un marécage et que ça lui aurait coûté bien de l'argent pour le faire lui-même. Je lui ai demandé: «Avait-il le droit de faire ça?» Il m'a répondu: «Bien, je le sais pas.» J'ai appris qu'un autre marais a été enterré à Saint-Étienne-de-Bolton. Et puis, aussi, je voulais souligner que pendant que tout le saccage se faisait dans notre coin, il y a un petit cultivateur de Saint-Malo qui a été tracassé parce qu'il a creusé dans son ruisseau dans le but de protéger sa maison des inondations.

3715 Je vous remercie de votre attention. Je vous informais aussi des mesures de compensation «avantageuses».

LE PRÉSIDENT :

3720 Merci, madame. Je pense que c'est plus proche du témoignage personnel de quelqu'un qui a souffert sur un dossier. Juste une petite question que je voudrais vous poser. Au début de la page 5 de votre document, vous dites à la fin du paragraphe:

3725 «J'imagine qu'il n'y a pas plus de raison légitime d'imposer à des citoyens que l'eau soit puisée sur ou près de leur propriété par des compagnies.»

Je comprends bien votre argumentation. Est-ce que vous pensez la même chose si l'eau est puisée par une municipalité?

3730 **Mme LUCIE ROY-ALAIN :**

L'eau qui est puisée par une municipalité est en moins grande quantité. Mais là, il y a des... ça dépend qu'est-ce que la municipalité va faire. Est-ce que c'est juste pour sa municipalité ou si la municipalité va avoir le droit d'en vendre à gauche et à droite, etc.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

On a eu des cas de municipalités qui sont venues nous voir, qui ont des problèmes d'alimentation, qui ont le droit de s'alimenter en dehors de leur territoire et donc, qui veulent s'alimenter sur un territoire agricole, voisin, et on a eu une protestation très vive du milieu agricole disant: «Non, non, vous n'avez pas le droit. Vous êtes chez nous.» Alors qu'on ait une objection au privé ou pour de l'argent, je le comprends, mais il y a là une municipalité d'un certain nombre de milliers de personnes qui a des problèmes d'alimentation en eau.

3745 Et j'aimerais voir comment vous réagissez là-dessus ou quels sont les mécanismes qu'on peut mettre en ordre pour que les décisions soient les moins arbitraires possible.

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

3750 J'ai un peu de la misère à trancher la question parce que le propriétaire, moi, je me dis, il a travaillé toute sa vie dans ça, cette propriété-là. Si lui est pénalisé pour d'autres, c'est pas mieux. Sa propriété va être pénalisée, présentement et dans le futur.

3755 Moi, mon témoignage, c'était pour pas qu'il y en ait d'autres propriétaires qui souffrent les mêmes choses que nous autres. Parce que les municipalités, ça va dépendre qu'est-ce qui va sortir de cette consultation publique-là. Si elles ont le droit de vendre de l'eau en vrac, bien, à un moment donné, ça va être peut-être les gens des municipalités qui vont être pénalisés parce que s'ils ont des contrats, des quotas à remplir, ça va être les gens de la place qui vont être pénalisés. Puis il y a les risques que ce soit ceux qui vont être près de la prise d'eau qui soient pénalisés en premier.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3765 Madame Alain-Roy, il existe un projet en Europe qui s'appelle le projet LRC, pas pour le train de Via Rail Léger Rapide et Confortable mais pour Languedoc-Roussillon-Catalogne. C'est un projet qui a pour objet de transporter l'eau du Rhône en France vers Barcelone, en Espagne, sur à peu près 220 kilomètres.

3770 Compte tenu de votre expérience et de votre témoignage, à quelles conditions pensez-vous qu'une telle collaboration entre deux pays serait applicable ici, d'autant plus que l'eau est transportée par pipeline?

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

3775 Vous me demandez à quelles conditions?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3780 Oui. Est-ce que ce serait applicable par chez nous, ce genre de projet-là, transporter l'eau vers un autre pays par pipeline?

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

3785 Je suis sûre que ça a déjà tout été pensé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est une alternative au transport par vraquier, par bateau-citerne.

3790 **Mme LUCIE ROY-ALAIN :**

Oui. Je suis sûre que ça a déjà tout été pensé mais en tant que propriétaire, moi, je serais contre, en tout cas.

3795 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais c'est plus noble de voir passer de l'eau dans son sous-sol pour alimenter les êtres humains que du gaz naturel, non?

3800 **Mme LUCIE ROY-ALAIN :**

Moi, pour commencer, l'alimentation des autres pays ou provinces en eau, je me dis, il faudrait voir pour commencer à ce qu'il y ait des bonnes mesures sanitaires d'appliquées pour que l'eau reste propre. Puis les gens des autres pays n'ont pas nécessairement de l'eau douce mais leur eau, c'est «désalable», c'est possible de la traiter sûrement à moindre coût que de se mettre à transporter de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3810 Donc, vous seriez contre un tel projet?

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Moi, je suis contre.

3815 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

3820 **Mme LUCIE ROY-ALAIN :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3825 Merci beaucoup, madame.

Est-ce que cet après-midi, dans les choses qui ont été dites, il y a eu des erreurs de faits? Est-ce qu'il y a du monde qui veut faire une correction? Ça va. Alors, nous reprendrons à 3830 19 h 30. Merci.

3835 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3840 **ET J'AI SIGNÉ:**

LISE MAISONNEUVE, S.O.